



DOSSIER D'ENQUÊTE PRÉALABLE A L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE DES INTERVENTIONS PRÉPARATOIRES DE LA PHASE 1

PIECE C : ÉTUDE D'IMPACT
VOLUME 7B : ÉVALUATION
ENVIRONNEMENTALE DE LA DEUXIEME
PHASE (BEZIERS / PERPIGNAN)
PARTIE 2/4 : ÉTAT INITIAL DETAILLE



SEPTEMBRE 2025



SOMMAIRE

PIÈCE C – VOLUME 7B – PARTIE 1 :

PRÉAMBULE

CHAPITRE I : PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE DE LA DEUXIÈME PHASE

CHAPITRE II : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

1. L'environnement physique
2. Le patrimoine naturel et biologique

PIÈCE C – VOLUME 7B – PARTIE 2 :

CHAPITRE II : ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

3. L'agriculture, la viticulture et la sylviculture
4. L'environnement humain
5. Le patrimoine historique et culturel et le paysage
6. Les interrelations à l'échelle du territoire
7. Synthèse des enjeux de l'état initial

3. L'AGRICULTURE, LA VITICULTURE ET LA SYLVICULTURE	5
3.1. L'agriculture et la viticulture	5
3.1.1. L'occupation du sol dans la zone d'étude	5
3.1.2. Caractéristiques des exploitants et des exploitations	7
3.1.3. Les productions agricoles	11
3.1.4. Les équipements d'irrigation et cheminement agricoles	12
3.1.5. Le potentiel agronomique des sols	16
3.1.6. Les démarches qualité AOC/AOP/IGP	22
3.1.7. Les démarches environnementales	23
3.1.8. Les structures collectives de transformation et de commercialisation	24
3.1.9. Les enjeux agricoles et viticoles	41
3.2. La sylviculture	43
3.2.1. Les surfaces boisées	43
3.2.2. Les types de peuplements et essences	44
3.2.3. Les différentes formes de propriété et les documents de gestion	46
3.2.4. La localisation des enjeux forestiers	52
3.2.5. Les équipements de lutte contre le risque d'incendie	52
3.3. Synthèse des enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles	69
3.3.1. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles de la Vallée de l'Orb	69
3.3.2. Les enjeux agricoles, viticoles de la plaine de l'Aude	69
3.3.3. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles du Piémont des Corbières	69
3.3.4. Les enjeux agricoles, viticoles et sylvicoles de la Plaine du Roussillon	70
4. L'ENVIRONNEMENT HUMAIN	71
4.1. La population	71
4.2. Le bâti et l'habitat	75
4.3. L'organisation des territoires de la zone d'étude et l'urbanisme	79
4.3.1. Les outils et structures de planification territoriale au sein de la zone d'étude	79
4.3.2. Les documents d'urbanisme communaux	86
4.3.3. La traversée des territoires communaux	88
4.4. Les Servitudes d'Utilité Publique	92

4.4.1. Vallée de l'Orb	92
4.4.2. Plaine de l'Aude	96
4.4.3. Piémont des Corbières	102
4.4.4. Plaine du Roussillon	108
4.5. L'emploi et les activités économiques	113
4.5.1. Les caractéristiques de l'emploi	113
4.5.2. Zones d'activités économiques de la zone d'étude	117
4.5.3. Projets liés au développement économique	119
4.6. Les déplacements, réseaux et équipements	122
4.6.1. Vallée de l'Orb	122
4.6.2. Plaine de l'Aude	126
4.6.3. Piémont des Corbières	131
4.6.4. Plaine du Roussillon	135
4.7. Les risques technologiques	141
4.7.1. Risque industriel	141
4.7.2. Risque de rupture de barrage	142
4.7.3. Risque de Transport de Matières Dangereuses (TMD)	143
4.8. L'ambiance sonore	143
4.8.1. Le classement sonore des infrastructures existantes	143
4.8.2. Les mesures de bruit in situ	145
4.9. Les vibrations	147
4.10. La qualité de l'air	148
4.10.1. Émissions polluantes dans la région	148
4.10.2. Émissions polluantes dans la zone d'étude	153
4.10.3. Réseau de surveillance	153
4.10.4. Indice de la qualité de l'air	155
4.10.5. À proximité de la zone d'étude	155
4.11. Le tourisme et les loisirs	157
4.11.1. Les sites et équipements touristiques et de loisirs de la zone d'étude et à proximité	157
4.11.2. Les activités liées à la chasse et à la pêche	160
4.12. Synthèse des enjeux portant sur l'environnement humain	164
4.12.1. Les enjeux portant sur l'environnement humain de la Vallée de l'Orb	164
4.12.2. Les enjeux portant sur l'environnement humain de la Plaine de l'Aude	164
4.12.3. Les enjeux portant sur l'environnement humain du Piémont des Corbières	164
4.12.4. Les enjeux portant sur l'environnement de la Plaine du Roussillon	165
5. LE PATRIMOINE HISTORIQUE ET CULTUREL ET LE PAYSAGE	166
5.1. Le patrimoine historique et culturel	166
5.1.1. Le patrimoine protégé	166
5.1.2. Le patrimoine archéologique	172
5.1.3. Les bâtis remarquables et autres patrimoines non protégés	174
5.1.4. Synthèse sur le patrimoine et historique culturel	175
5.2. Le paysage	176
5.2.1. Contexte paysager	176
5.2.2. Analyse des sensibilités paysagères	177
5.2.3. Analyse des enjeux paysagers	182
5.3. Synthèse des enjeux paysagers et patrimoniaux	185
5.3.1. Les enjeux paysagers et patrimoniaux de la Vallée de l'Orb	185
5.3.2. Les enjeux paysagers et patrimoniaux de la Plaine de l'Aude	188
5.3.3. Les enjeux paysagers et patrimoniaux du Piémont des Corbières	193
5.3.4. Les enjeux paysagers et patrimoniaux de la Plaine du Roussillon	198
6. LES INTERRELATIONS A L'ECHELLE DU TERRITOIRE	202
6.1. Vallée de l'Orb	202
6.2. Plaine de l'Aude	204
6.3. Piémont des Corbières	207
6.4. Plaine du Roussillon	210

7. SYNTHESE DES ENJEUX DE L'ETAT INITIAL.....	213
7.1. Vallée de l'Orb	213
7.2. Plaine de l'Aude	217
7.3. Piémont des Corbières	223
7.4. Plaine du Roussillon	229
TABLES DES ILLUSTRATIONS.....	234

PIÈCE C – VOLUME 7B – PARTIE 3 :

PRÉAMBULE

CHAPITRE III : DESCRIPTION DE LA PHASE 2 DU PROJET LNMP ENTRE BÉZIERS ET PERPIGNAN

CHAPITRE IV : ANALYSE DES EFFETS DE LA PHASE 2 DU PROJET LNMP SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Sous-chapitre 1 : Effets et mesures en phase travaux

PIÈCE C – VOLUME 7B – PARTIE 4 :

CHAPITRE IV : ANALYSE DES EFFETS DE LA PHASE 2 DU PROJET LNMP SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES D'ÉVITEMENT, DE RÉDUCTION ET DE COMPENSATION

Sous-chapitre 2 : Effets et mesures en phase exploitation

CHAPITRE V : LES EFFETS CUMULÉS AVEC LES AUTRES PROJETS EXISTANTS OU APPROUVÉS

CHAPITRE VI : CARTOGRAPHIE DU PROJET, DES EFFETS ET DES MESURES

Pour rappel, dans le cadre du présent dossier d'autorisation environnementale des interventions préparatoires de la phase 1 (Montpellier-Béziers) du projet LNMP, l'état initial de l'environnement de la phase 2 (Béziers-Perpignan) (Parties 1 & 2 du Volume 7B de la présente Pièce C - Etude d'impact) a uniquement fait l'objet d'une actualisation bibliographique.

En effet, la phase 2 du projet LNMP doit faire l'objet de nouvelles concertations avec le territoire en 2025 -2026, pour réinterroger les fonctionnalités et la conception sur la section Béziers – Perpignan. Ces concertations sont susceptibles de modifier la conception même du projet en phase 2.

L'actualisation bibliographique de l'état initial de la phase 2 a donc uniquement pour objet de suivre l'évolution du territoire et de l'intégrer dans l'analyse globale du projet LNMP. Ces évolutions du territoire de la phase 2, entre 2021 et 2024, restent minimales compte tenu du pas de temps considéré (3 ans) et ne modifient pas globalement les incidences à l'échelle du projet LNMP.

A ce jour, le projet LNMP phase 2 présenté dans le cadre de la procédure d'autorisation environnementale des premières interventions préparatoires de la phase 1 reste le même que celui présenté lors de l'enquête publique préalable à la DUP de la phase 1. Il n'y a donc pas d'actualisation possible des incidences sur le projet qui émanera de ces concertations tant qu'elles n'ont pas eu lieu.

L'actualisation complète de la phase 2 du projet LNMP (état initial et incidences environnementales) fera l'objet du dossier d'enquête publique préalable à la DUP de la phase 2.

Comme indiqué dans le Volume 0 - Guide de lecture, les nouveaux éléments et informations actualisés de cette version de l'étude d'impact, en comparaison avec la version soumise à enquête préalable à la déclaration d'utilité publique, sont indiqués par des liserés bleu clair en bordure gauche, comme c'est le cas ici. Lorsque les ajouts correspondent à un chapitre entier, le titre du chapitre lui-même est indiqué avec une **trame de fond bleu clair**.

3.L'AGRICULTURE, LA VITICULTURE ET LA SYLVICULTURE

3.1. L'AGRICULTURE ET LA VITICULTURE

ETUDE AGRICOLE DES CHAMBRES D'AGRICULTURE DES PYRENEES ORIENTALES – AUDE - HERAULT– Ligne nouvelle Montpellier Perpignan – Etudes Préalables à l'Enquête Publique – Evaluation des impacts et proposition de mesures compensatoires– Juin 2015 et mise à jour en 2020-2021

Les données présentées ci-après proviennent des rapports techniques des Chambres d'agriculture de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales issues des enquêtes réalisées auprès des exploitants.

A noter que seulement une partie des exploitants ont fourni les informations détaillées, certaines données sont inconnues ou n'ont pas été communiquées par les exploitants.

Quelques définitions :

Zone d'étude : la zone d'étude correspond à la Zone de passage préférentielle (ZPP) et correspond à une bande de largeur d'environ 1000 m. La zone préférentielle de passage est la zone de passage qui, comparativement aux autres zones de passage étudiées, répond le mieux aux objectifs de préservation des territoires traversés, d'optimisation des coûts et de respect des fonctionnalités définies pour le projet. Elle a été utilisée pour définir l'état initial environnement.

Zone d'étude rapprochée : Une zone d'étude spécifique, dite Zone d'Etude Rapprochée, a été définie pour la réalisation de l'étude agricole liée au projet. Elle correspond de façon générale aux emplacements réservés du Projet d'Intérêt Général issus des arrêtés préfectoraux de 2019, auxquels sont ajoutés les projets de rétablissements routiers et zones de bassins définis à ce stade des études.

Cette maximisation des emprises permet de mieux prendre en considération les aspects fonctionnels des exploitations agricoles (accès aux parcelles, désorganisation de parcellaire, création de délaissés d'exploitation...).

Surface Agricole Utile (SAU) : représente l'ensemble des surfaces agricoles cultivées et/ou cultivables d'une exploitation surface en production, friches de moins de 5 ans, jachères).

Surface Agricole Utilisée (SAUée) : représente l'ensemble des surfaces en production d'une exploitation agricole, hors parcelles potentiellement exploitables (friches, jachères).

ETP : L'équivalent temps plein (ETP) ou équivalent plein temps (EPT), en anglais full-time equivalent (FTE) est une unité de mesure d'une charge de travail ou plus souvent, d'une capacité de travail ou de production.

UTA : Une unité de travail annuel (UTA) est une unité de mesure utilisée en France en matière de statistique agricole pour mesurer la quantité de travail dans le secteur agricole. Cette unité équivaut au travail d'une personne travaillant à temps plein pendant une année dans une exploitation agricole.

3.1.1. L'occupation du sol dans la zone d'étude

Vallée de l'Orb

La Vallée de l'Orb est au cœur des enjeux viticoles du Roussillon.

La prédominance, des parcelles viticoles qui occupe près de la moitié du territoire, est représentative de la situation du département de l'Hérault (plus de 80% des exploitations travaillent dans le secteur viticole).

La production viticole est de qualité et bénéficie :

- de l'appellation coteaux du Languedoc (AOP) sur le plateau de Vendres,
- d'une Indication Géographique Protégée (IGP) sur le plateau de Lospignan-Vendres.

Au-delà de la dimension viticole, la diversité des sols de ce territoire permet le développement d'autres cultures : Grandes cultures et semences (18%), vergers.

Deux terroirs agricoles se distinguent à l'échelle du territoire :

- la terrasse de Lospignan –Vendres,
- la vallée de l'Orb,

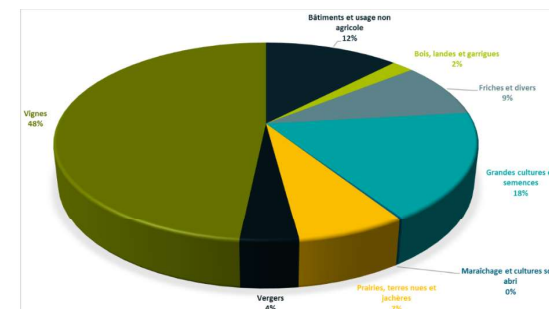


Figure 1 : Répartition de l'occupation du sol dans la Vallée de l'Orb (Source : Chambres d'agriculture)

Ce territoire présente une diversité de sols agricoles de très bonne qualité agronomique. La vallée alluviale de l'Orb notamment offre des sols argilo-limoneux ou sablo-limoneux profonds, disposant d'une réserve en eau facilement utilisable (RFu) importante et d'une nappe alluviale d'accompagnement. Ceci présente néanmoins l'inconvénient d'être inondable (requiert des cultures résistantes à la submersion).

L'élevage est présent dans le secteur de Vendres/Lospignan (mais reste relativement éloigné de la zone d'étude).

Cette diversification des cultures s'est parfois effectuée à l'échelle de l'exploitation agricole, qui produit à la fois vigne, céréales, semences, cultures légumières de plein champ et maraichage.



Photo 1 : Zone d'activités Via Europa, à Vendres (Source : BRLi)

Plaine de l'Aude

La Plaine de l'Aude se caractérise par les trois terroirs géographiques suivants :

- **les petites Corbières Narbonnaises**, situées au nord du massif de Fontfroide et au contact direct de l'agglomération de Narbonne. Ces collines encadrent des petites plaines viticoles classées majoritairement en Appellation d'Origine Protégée (AOP) Corbières.
- **la plaine de l'Aude**, vaste zone inondable en période de crue, qui présente des sols limoneux profonds et fertiles. La grande culture, les cultures légumières de plein champ et la vigne constituent la richesse de cette région, parcourue par le système de drainage de l'étang de Capestang,
- **le plateau de Nissan-lez-Enserune**, est essentiellement viticole,

La vigne occupe près de la moitié du territoire (44%). Le reste est composé de bois, landes et garrigues (25%), de grandes cultures (7%) et de prairies et jachères (7%).

L'occupation du sol se caractérise néanmoins par les nuances suivantes :

- sur le plateau de Nissan-lez-Enserune, l'acteur économique majeur est la coopérative des vignerons d'Enserune, qui collecte et vinifie la production du vignoble, qui s'étend jusqu'au canal du Midi. Cette coopérative contribue au développement agro-touristique du secteur (proximité de la halte fluviale à Colombier, l'oppidum d'Enserune...)
- dans la plaine de l'Aude, la viticulture est également fortement présente, mais côtoie d'autres cultures de types céréalières et légumières de plein champ. Les sols profonds accueillent en majorité des vignes très productives dont le vin est valorisé en vin pays ou vin de table. La plaine de l'Aude est une zone d'inondation qui se caractérise par une grande diversité des productions agricoles. Les sols agricoles y sont de première qualité agronomique et les multiples opportunités d'irrigation permettent de multiples utilisations. Les grands domaines viticoles, les exploitations de grandes cultures et celles de maraîchage de plein champ sont bien implantés. La dimension des parcelles permet la mécanisation des cultures.



Photo 2 : Cultures de céréales et de vignes dans les Basses Plaines de l'Aude (Source : BRLi, 2014)



Photo 3 : La Plaine de l'Aude, au droit de Coursan (Source : BRLi)

- le narbonnais présente une tradition viticole forte, essentiellement tournée vers une production qualitative. Les communes de Narbonne, Montredon-des-Corbières, Marcorignan et toute la partie Sud de Moussan sont constituées de terres de coteaux marquant la fin du massif des Corbières dans un environnement naturel souvent préservé. Les sols y sont peu profonds, souvent caillouteux sur les collines, entrecoupés par des bandes colluvionnaires où les sols sont particulièrement adaptés à la culture de la vigne.

La production de vin du territoire bénéficie des dénominations IGP suivantes : Pays d'Oc (dénomination régionale), Vin de Pays d'Aude (dénomination départementale), coteaux de Narbonne (Cuxac-d'Aude, Marcorignan, Moussan, Narbonne).

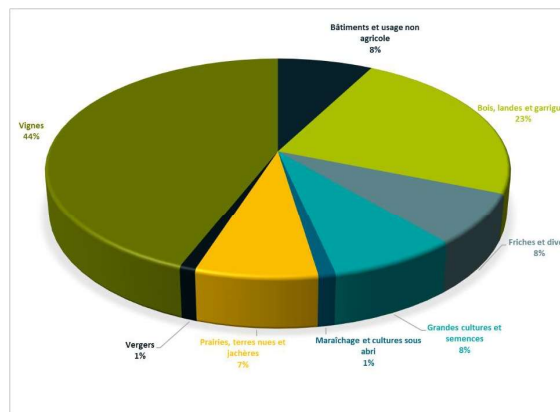


Figure 2 : Répartition de l'occupation du sol dans la Plaine de l'Aude (Source : Chambres d'agriculture)

Piémont des Corbières

Le Piémont des Corbières correspond aux parties Nord et Sud des corbières maritimes. Les bois, landes et garrigues et friches occupent plus de la moitié du territoire.

La vigne est la culture agricole la plus importante occupant presque un tiers du territoire. Cette zone viticole constitue les principales zones d'apport de la cave de Cap Leucate et de Rocbère.

La vinification est principalement effectuée par les caves coopératives (caves de Leucate et Rocbère) et aboutit à des crus renommés (Fitou, Corbières).

Une caractéristique du Piémont des Corbières est la couverture quasi-totale des parcelles en vigne par une appellation d'origine. Les deux principales appellations du territoire sont l'AOP/AOP Fitou et l'AOC/AOP Corbières. L'appellation Fitou compte parmi les plus anciennes de la région Languedoc-Roussillon.

Les cépages utilisés sont le Carignan, la Grenache noir, la Syrah et le Mourvèdre. Sur la zone d'étude, les communes concernées par cette appellation sont : Roquefort-des-Corbières, La Palme, Leucate, Caves, Treilles et Fitou.

Les communes classées en AOC/AOP sont Caves, Fitou, La Palme, Leucate et Treilles.

L'AOC/AOP Corbière est beaucoup plus étendue et elle correspond à la 1^{ère} appellation d'origine de la région Languedoc-Roussillon en volume.

Ce secteur se caractérise par les terroirs suivants :

- le piémont Nord des Corbières Littorales ;
- la plaine de Leucate – Caves – La Palme ;
- le terroir de Fitou.

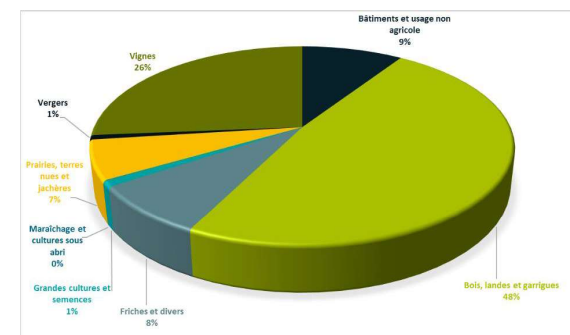


Figure 3 : Répartition de l'occupation du sol dans le Piémont des Corbières (Source : Chambres d'agriculture)

Plaine du Roussillon

La Plaine du Roussillon est composée de diverses entités géographiques parmi lesquelles se trouvent :

- les zones bocagères de la Basse – Sainte-Eugénie,
- le Ribéral (vallée de la Têt),
- le plateau de Baixas,
- la vallée de l'Agly (Rivesaltes Agly) ;
- les terrasses calcaires du Crest ;
- le bassin d'Opoul – Périllos (Piémont des Corbières).

Les terroirs au sein de la zone d'étude sont variés, mais en général acides et caillouteux.

Sur le massif des Corbières au Nord, sur les communes de Salses et Opoul, la majorité de l'espace est caractérisée par des bois, des landes et de la garrigue. En effet, les terroirs sont peu fertiles et la culture y est difficile. Ceci explique que l'occupation des sols est caractérisée par des bois à 52%

Un peu plus au Sud, les sols moins caillouteux sont propices à la vigne AOC/AOP/AOP.

Sur la commune de Rivesaltes, un ensemble de vergers est présent, entre vignes et friches notamment. Les terroirs d'alluvions de l'Agly sont propices à des cultures variées.

En continuant vers le Sud, vergers, vignes et les friches prédominent. Les sols des dépôts quaternaires et pliocènes sont moins fertiles mais favorables à l'arboriculture et à la viticulture en AOC/AOP/AOP.

Enfin, sur les communes les plus méridionales, une diversité d'occupation des sols peut être observée : agricole avec du maraîchage, des abris, des friches et prairies, et non agricole avec des bâtiments et équipements urbains. Les terroirs d'alluvions de la Têt sont fertiles et idéaux pour du maraîchage, de l'arboriculture ou encore de la vigne hors AOC/AOP/AOP.

Les vignes dans la ZPP dominent la surface agricole utilisée. Elles représentent 32 % de la surface totale du tracé.

Compte tenu des terroirs traversés, le vignoble est pour l'essentiel classé en AOC/AOP Côtes du Roussillon Villages et Vin Doux Naturels.



Photo 4 : Vergers irrigués dans le Rivesaltais (Source : BRLi, 2014)

Après la vigne, les vergers sont la deuxième culture dominante sur le territoire de la ZPP. Ils sont malgré tout bien moins représentés que les vignes avec 8% de la surface totale.

On rencontre les parcelles arboricoles sur les terroirs identifiés comme propices à cette culture :

- plaine alluvionnaire de la Têt et terrasse peu caillouteuse au Sud
- zone alluvionnaire de l'Agly
- Crest peu caillouteux plus au Nord
- Noyau arboricole en bordure de l'étang.

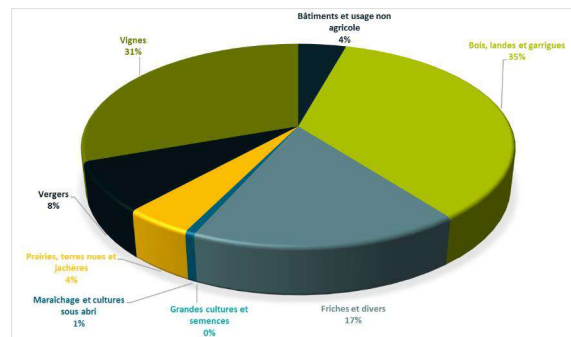


Figure 4 : Répartition de l'occupation du sol dans la Plaine du Roussillon (Source : Chambres d'agriculture)

3.1.2. Caractéristiques des exploitants et des exploitations

Les exploitants agricoles rencontrés sont en grande majorité **exploitants à titre principal (ATP)**. Au total, 90% des exploitants sont dits « professionnels » c'est-à-dire qu'ils exploitent une surface au moins égale à la surface minimale d'assujettissement en fonction de leur production ou consacrent au moins 1 200 heures de travail à leur activité agricole.

Les 10% restant sont dits « non professionnels » et regroupent les exploitants retraités ayant gardé une parcelle de subsistance et les cotisants de solidarités (exploitants au moins un quart de la surface minimale d'assujettissement ou travaillant 150 à 1 200 heures par an sur l'exploitation agricole).

Parmi les exploitations 85% sont des exploitations professionnelles.

Le **taux de remplacement** des chefs d'exploitations sur les communes étudiées est de **94,4%** ce qui est largement supérieur à la moyenne départementale (88,3%) et régionale (65,8%). Cela traduit une **dynamique de renouvellement des générations** dans les exploitations du territoire.

L'**âge moyen** des exploitants des communes est de **50 ans**, reflétant l'enjeu de la transmission des exploitations sur le territoire. Ainsi, une grande majorité des chefs d'exploitations ont plus de 50 ans, et représentent 65% des chefs d'exploitation.

15% des exploitants ont moins de 40%.

74% des exploitations commercialisent par le biais d'une structure coopérative dont 70% en viticulture. Ce sont même quelques coopératives seulement qui se partagent les productions, et notamment Les Vignobles du Rivesaltais et Dom Brial.

3.1.2.1. Vallée de l'Orb

Evolution de l'emploi agricole

En 2019, la base de données de la Chambre d'agriculture de l'Hérault identifie 1778 exploitations ayant leur siège dans les communes interceptées par la ZPP. Le nombre d'exploitations sur ce territoire est **en augmentation de 15%** par rapport au recensement général agricole de 2010 qui identifiait à l'époque 1550 exploitations.

L'emploi agricole sur les communes de la Vallée de l'Orb représente en 2010 213 UTA, valeur en baisse de 19% depuis 2000.

Tableau 1: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans les communes de la ZPP [Source: Agreste - RGA, 2000, 2010]

Nom de la commune	2010	2000	Évolution
Lespignan	62	73	-15%
Sauvian	68	66	3%
Vendres	83	123	-33%
TOTAL	213	262	-19%

Taille des exploitations

Près des deux tiers des exploitations du secteur ont moins de 20 ha de SAU. Il s'agit pour la plupart d'exploitations viticoles.

Les exploitations en grandes cultures, quoique peu nombreuses, ont une taille moyenne de 374 ha et influencent fortement la taille moyenne des exploitations du territoire.

Tableau 2 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	11%
Entre 5 et 20 ha	22%
Entre 20 et 50 ha	37%
Plus de 50 ha	30%

Forme juridique des exploitations

La majorité des exploitations (environ 55%) sont de **forme juridique individuelle**. Le reste des exploitations est sous forme de société.

Parmi les exploitations sous forme sociétaire, les SARL et SCEA sont les plus répandus.

Orientations technico-économique des exploitations

À l'échelle des communes de la Vallée de l'Orb, l'orientation technico-économique **viticulture** est majoritaire pour environ 45% des exploitations.

Regroupant la plupart des terres propices aux grandes cultures, la Vallée de l'Orb abrite également des exploitations céréalières (20%). De la même manière, on y recense quelques surfaces en prairies et maraîchage.

Le bâti agricole

Aucun bâti ne se situe dans la Vallée de l'Orb dans la zone d'étude.

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

À l'échelle du territoire, 65% des viticulteurs sont apporteurs exclusifs en cave coopérative.

Les modes de commercialisation des caves coopératives sont diversifiés (négociant, export, national, caveau...) et varient selon les caves.

Le système de commercialisation de productions céréalières est très structuré. L'ensemble de la production est livré en coopératives et autres organismes stockeurs, telles Sud céréales ou Arterris. D'autres productions plus spécialisées trouvent leurs débouchés dans d'autres structures : SA Force Sud ou Cardell pour le melon, Epis de Gascogne pour le blé bio, divers négociants et points de ventes de producteurs.

La production oléicole est soit triturée et transformée (huile et confiserie) sur l'exploitation soit portée aux coopératives oléicoles de Clermont l'Hérault.

Les exploitations ont une ou plusieurs autres activités dans le prolongement de l'exploitation.

Les activités agritouristiques considérées ici concernent les activités d'hébergement (gîtes ruraux, chambres d'hôte, camping à la ferme...), de restauration (table d'hôte, restaurant...), et loisirs (promenade à cheval, ferme pédagogique...).

Les projets des exploitants sur la prochaine décennie concernent avant tout l'irrigation, le foncier et le bâti. En effet, 40% des exploitants déclarent vouloir installer l'irrigation sur une ou plusieurs parcelles, un tiers déclare vouloir s'agrandir et 17% projettent de construire un ou plusieurs bâtiments liés à la production agricole. Ce sont deux tiers des projets qui portent sur ces trois thématiques.

3.1.2.2. Plaine de l'Aude

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes de la Plaine de l'Aude représente en 2010 709 UTA, valeur en baisse de 34% depuis 2000.

Tableau 3: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans la Plaine de l'Aude (Source : Agreste - RGA, 2000, 2010)

Nom de la commune	2010	2000	Evolution
Coursan	128	124	+ 3%
Cuxac-d'Aude	69	147	- 53%
Marcorignan	17	31	- 45%
Montredon-des-Corbières	33	36	- 8%
Moussan	51	104	- 51%
Narbonne	271	429	- 37 %
Névian	54	76	- 29 %
Nissan-lez-Ensérune	86	125	-31%
Total	709	1072	-34%

Taille des exploitations

Plus d'un tiers des exploitations impactées sont de taille moyenne, avec une SAU comprise entre 5 et 20 ha : il s'agit majoritairement d'exploitations viticoles apportant leur production en caves coopératives, et à la marge de quelques exploitations en cave particulière.

9 % des exploitations agricoles impactées ont une SAU supérieure à 100 ha. Cela correspond à des exploitations ayant au moins une partie de leur production en grandes cultures, ou bien à de grands domaines viticoles.

Tableau 4 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcellaires (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	2,6%
Entre 5 et 20 ha	40%
Entre 20 et 50 ha	33%
Plus de 50 ha	24,4%

Forme juridique des exploitations

La forme juridique la plus répandue parmi les exploitations impactées est l'exploitation individuelle sur près de 55% des exploitations. Les formes sociétaires sont représentées par le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), la SCEA et l'EURL.

Orientations technico-économiques des exploitations

L'orientation principale des exploitations sur ce territoire est la viticulture (89%). Les autres orientations principales rencontrées dans le secteur sont l'arboriculture, le maraîchage plein champ et les grandes cultures.



Photo 5 : Plaine viticole de Montredon-dès-Corbières

Le bâti agricole

On recense **42 bâtis agricoles dans le territoire** dont 10 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

Tableau 5 : Répartition du bâti agricole dans la Plaine de l'Aude

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Coursan	2	2
Montredon-des-Corbières	1	4
Moussan	2	0
Narbonne	2	22
Nissan-lès-Ensérune	3	4
TOTAL	10	32

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Sur le territoire, **la très grande majorité des exploitations agricoles sont viticoles**. Elles transforment de trois manières différentes leurs productions :

- 85 % choisissent de transformer la totalité de leur production en cave coopérative ;
- 5 % des exploitations viticoles transforment en cave particulière,
- 7 % des exploitants viticoles transforment par une voie « mixte », à la fois en cave particulière et en cave coopérative.

- Finalement, près de 3 % des viticulteurs vendent directement leur production au négoce, en prestation de service ou en vendange fraîches.

Pour les productions autres que viticoles, les exploitants font principalement appels à des coopératives ou des établissements de négoce. On relève comme établissement la coopérative céréalière Arterris ainsi que la coopérative oléicole de l'Oulibo.

Plusieurs exploitations ont au moins une activité secondaire liées à l'exploitation, de type transformation, conditionnement et vente directe, etc.

14% des exploitations du territoire transforment leur production directement sur leur exploitation

3.1.2.3. Piémont des Corbières

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes du Piémont des Corbières en 2010 433 UTA, valeur en baisse de 26%.

Tableau 6 : Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans le Piémont des Corbières (Source : Agreste - RGA, 2000, 2010)

Nom de la commune	2010	2000	Evolution
Bages	28	36	- 22%
Caves	18	37	- 51%
Fitou	47	49	- 4%
La palme	60	74	- 19%
Peyriac-de-mer	70	102	- 31 %
Portel-des-Corbières	73	84	- 13 %
Roquefort-des-Corbières	68	76	- 11%
Sigean	56	114	- 51 %
Treilles	13	18	- 28 %
Total	433	590	-26%

Taille des exploitations

Plus d'un tiers des exploitations impactées sont de taille moyenne, avec une SAU comprise entre 5 et 20 ha : il s'agit majoritairement d'exploitations viticoles apportant leur production en caves coopératives, et à la marge de quelques exploitations en cave particulière.

9 % des exploitations agricoles impactées ont une SAU supérieure à 100 ha. Cela correspond à des exploitations ayant au moins une partie de leur production en grandes cultures, ou bien à de grands domaines viticoles.

Tableau 7 : Répartition des exploitations selon la taille de leurs parcelles (nombre d'exploitations)

SAU	Part en %
Moins de 5 ha	2,6%
Entre 5 et 20 ha	40%
Entre 20 et 50 ha	33%
Plus de 50 ha	24,4%

Forme juridique des exploitations

La forme juridique la plus répandue parmi les exploitations impactées est l'exploitation individuelle sur près de 60% des exploitations. Les formes sociétaires sont représentées par le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), la SCEA et l'EARL.

Orientations technico-économiques des exploitations

L'orientation principale des exploitations impactées est la viticulture sur presque 98%. Les autres orientations principales rencontrées dans la zone d'étude rapprochée sont les grandes cultures et le maraîchage plein champ.

Plusieurs exploitations présentent des orientations de production secondaires :

- En grande culture pour 43% d'entre elles
- En maraîchage et en oléiculture pour quelques exploitations
- En apiculture et dans la culture de chènes truffiers, de manière marginale
- Un exploitant dispose d'un élevage équin en parallèle.

Le bâti agricole

On recense **19 bâtis agricoles dans le territoire** dont 4 sièges d'exploitation répartis de la manière suivante :

Tableau 8 : Répartition du bâti agricole dans le Piémont des Corbières

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Fitou		4
La Palme		1
Peyriac-de-Mer	1	4
Portel-des-Corbières	2	5
Sigean		1
Treilles	1	0
TOTAL	4	15

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Sur le territoire, **la très grande majorité des exploitations agricoles sont viticoles**. Elles transforment de trois manières différentes leurs productions :

- 67 % choisissent de transformer la totalité de leur production en cave coopérative ;
- Environ 20 % des exploitations viticoles transforment en cave particulière,
- Environ 10 % des exploitants viticoles transforment par une voie « mixte », à la fois en cave particulière et en cave coopérative.
- Finalement, près de 3 % des viticulteurs vendent directement leur production au négoce, en prestation de service ou en vendange fraîches.

Pour les productions autres que viticoles, les exploitants font principalement appels à des coopératives ou des établissements de négoce. On relève comme établissement la coopérative céréalière Arterris ainsi que la coopérative oléicole de l'Oulibo.

Plusieurs exploitations ont au moins une activité secondaire liée à l'exploitation, de type transformation, conditionnement et vente directe, etc.

33% des exploitations du Piémont des Corbières transforment leur production directement sur leur exploitation. Les activités de vente et de conditionnement sont également beaucoup développées dans ce territoire.

En effet, les exploitations agricoles du Piémont des Corbières sont préférentiellement tournées vers des productions très qualitatives, avec de petits rendements (en lien avec le potentiel de ce territoire) et ont davantage développé des stratégies commerciales et de diversification permettant de valoriser la proximité de la zone touristique littorale.

3.1.2.4. Plaine du Roussillon

Evolution de l'emploi agricole

L'emploi agricole sur les communes de la Plaine du Roussillon en 2010 est de 602 UTA, valeur en baisse de 35%.

Tableau 9: Evolution de l'emploi agricole entre 2000 et 2010 dans la Plaine du Roussillon (Source : Agreste - RGA, 2000, 2010)

Nom de la commune	2010	2000	Evolution
BAHO	33	53	-37%
BAIXAS	144	176	-18%
ESPIRA-DE-L'AGLY	58	96	-39%
OPOUL-PERILLOS	43	66	-35%
PEYRESTORTES	35	63	-44%
RIVESALTES	88	138	-36%
SAINT-ESTEVE	46	54	-15%
SALSES-LE-CHATEAU	67	132	-50%
LE SOLER	27	55	-51%
TOULOUGES	45	59	-24%
VILLENEUVE-LA-RIVIERE	16	30	-46%
Total	602	922	-35%

Taille des exploitations

Environ 40% des exploitations sont de taille moyenne, avec une SAU comprise entre 5 et 20 ha : il s'agit majoritairement d'exploitations viticoles apportant leur production en caves coopératives, et à la marge de quelques exploitations en cave particulière.

Quelques exploitations dépassent les 100 ha. Cela correspond à des exploitations ayant au moins une partie de leur production en grandes cultures, ou bien à de grands domaines viticoles.

Tableau 10 : Répartition des exploitations sous ZER suivant leur taille

Taille des exploitations (ha)	Part en %
Moins de 5ha	12,5%
Entre 5 et 20ha	31%
Entre 20 et 50ha	32%
Entre 50 et 100ha	6,5%
Plus de 100ha	18%
Total général	112

Forme juridique des exploitations

La forme juridique la plus répandue parmi les exploitations impactées est l'exploitation individuelle sur près de 70% des exploitations. Les formes sociétaires sont représentées par le GAEC (Groupement Agricole d'Exploitation en Commun), la SCEA et l'EARL.

Orientations technico-économiques des exploitations

Il ressort de l'analyse des orientations des exploitations une mixité des cultures mais avec une dominante pour la viticulture. 80% des exploitations ont une orientation vers la viticulture, et 10% des exploitations sont tournées vers l'arboriculture et le maraîchage (le reste est non communiqué).

Le bâti agricole

21 bâtis agricoles sont recensés dans le territoire répartis de la manière suivante :

Tableau 11 : Répartition du bâti agricole dans la Plaine du Roussillon

Commune	Sièges d'exploitation	Autres bâtiments agricoles
Baho	/	1
Baixas	/	3
Espira-de-l'Agly	/	1
Le Soler	/	2
Rivesaltes	/	10
Salses-le-Château	/	4
TOTAL	/	21



Figure 5 : Photo de serre au Soler dans la ZPP (Source : CA66)

Modes de valorisation et activités liées à l'exploitation

Certaines exploitations ont développé quelques activités parallèles. Les possibilités sont nombreuses : travaux agricoles, transformation de la production, ... Certains développent notamment des activités agrotouristiques en proposant l'hébergement dans un gîte, la restaurant, une visite de l'exploitation ou proposent leurs produits à la vente directement.

3.1.3. Les productions agricoles

3.1.3.1. Vallée de l'Orb

La culture majoritaire est la vigne, qui représente 65 % de l'ensemble des surfaces cultivées/cultivables.

Les autres cultures concernent les cultures suivantes :

- Environ 25% de grandes cultures
- Moins de 10% de prairies,
- Moins de 5% de vergers et semences
- Le reste concerne les bois, landes, garrigues et friches

3.1.3.2. Plaine de l'Aude

Les espaces naturels (bois, landes et garrigues) sont moins représentés sur ce territoire, 31 % des surfaces totales. La viticulture est majoritaire en occupant 44 % de l'occupation du sol. Les cultures de diversification sont plus représentées sur ce territoire qui concentre la majorité des espaces irrigables. Les grandes cultures représentent 10 % des surfaces, les cultures légumières de pleins champs et les vergers représentent 2% et 1% respectivement. On note aussi une présence moins marquée sur ce territoire de friches agricoles avec 7% seulement. Les terres nues et jachères sont aussi plus représentées en cohérence avec les systèmes de rotation des cultures annuelles de pleins champs.

La viticulture

Le graphique suivant permet de comparer les surfaces et rendement réels des années 2015 et 2017 (dernières données disponibles) sur les 16 communes de la ZPP, les données sont rattachées au siège des exploitations. On remarque que la commune de Narbonne est largement en tête en termes de surface viticole. De manière générale on remarque des baisses de rendement sur l'ensemble des communes de la ZPP, 2017 étant une année très sèche sur l'ensemble du Narbonnais (cf. partie 2.3.1 changement climatique).

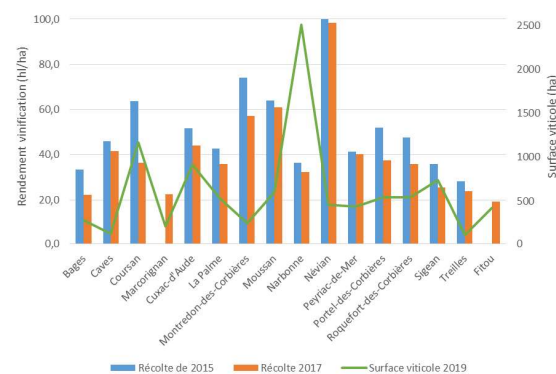


Figure 6 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des exploitations agricoles ayant leur siège dans les communes de la ZPP (Source : Observatoire Vitivinicole – France Agrimer)

Autres cultures

De même que pour le Piémont des Corbières, les friches agricoles représentent la deuxième occupation du sol sur la ZPP avec 12 % des surfaces recensées par photo interprétation. En effet, le territoire Narbonnais est largement touché par la déprise agricole et plus particulièrement sur le territoire du Piémont des Corbières. Les arrachages définitifs des années 2000 et 2010 sont encore très visible sur ce territoire qui au vu des potentialités agronomiques des sols et de l'absence de système d'irrigation sur l'ensemble du territoire offrent

moins de possibilité aux agriculteurs pour diversifier leur culture leur permettant de faire face aux crises viticoles.

3.1.3.3. Piémont des Corbières

Ce territoire est majoritairement représenté par les bois, garrigues et landes (53 %). La culture majoritaire est la vigne, qui représente 63 % de l'ensemble des surfaces cultivées/cultivables. On retrouve très peu de surfaces en grandes cultures (moins de 1%), de même pour les surfaces en vergers et maraichage.

Ce territoire est marqué par la présence importante des friches agricoles (20%).

La viticulture

La vigne domine en représentant 63% des surfaces agricoles utilisées sur le secteur.

Le graphique suivant permet de comparer les surfaces et rendement réels des années 2015 et 2017 (dernières données disponibles) sur les 16 communes de la ZPP, les données sont rattachées au siège des exploitations. On remarque que la commune de Narbonne est largement en tête en termes de surface viticole. De manière générale on remarque des baisses de rendement sur l'ensemble des communes de la ZPP, 2017 étant une année très sèche sur l'ensemble du Narbonnais (cf. partie 2.3.1 changement climatique).

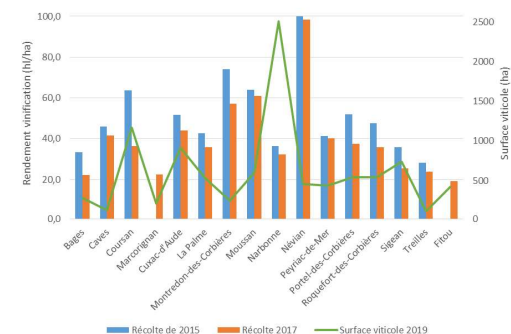


Figure 7 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des exploitations agricoles ayant leur siège dans les communes de la ZPP (Source : Observatoire Vitivinicole – France Agrimer)

Autres cultures

Les friches agricoles représentent la deuxième occupation du sol sur ce territoire avec 12 % des surfaces recensées par photo interprétation. En effet, le territoire Narbonnais est largement touché par la déprise agricole et plus particulièrement sur le territoire du Piémont des Corbières. En effet les arrachages définitifs des années 2000 et 2010 sont encore très visible sur ce territoire qui au vu des potentialités agronomiques des sols et de l'absence de système d'irrigation sur l'ensemble du territoire offrent moins de possibilité aux agriculteurs pour diversifier leur culture leur permettant de faire face aux crises viticoles.

De plus la pression foncière très importante sur ce territoire due aux nombreux projets d'aménagement, un lobbying fort pour l'installation d'énergie renouvelable sur les terres agricoles ainsi que la forte attraction touristique accentuent ces phénomènes d'abandon des terres agricoles et de spéculation foncière.

La lutte contre les friches agricoles est une priorité pour le territoire du Narbonnais avec notamment des programmes d'accompagnement à la revalorisation des friches agricoles sur de nombreux secteurs. Ces actions sont portées par différentes structures de développement comme les caves coopératives mais aussi l'agglomération du Grand Narbonne au travers de son programme Grand Narbonne Agriculture.

3.1.3.4. Plaine du Roussillon

Viticulture

Les vignes dans ce secteur dominent la surface agricole utile. Elles représentent 32% de la surface totale du territoire.

Compte tenu des terroirs traversés, le vignoble est pour l'essentiel classé en AOC/AOP Côtes du Roussillon Villages et Vin Doux Naturels.

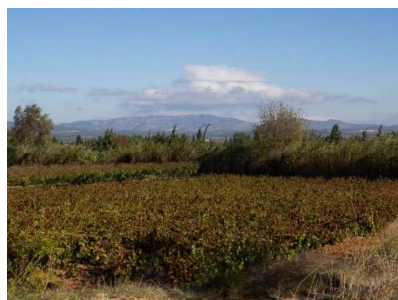


Figure 8 : Photo de vignes dans le périmètre d'étude sur la commune de Salse (Source : CA66)

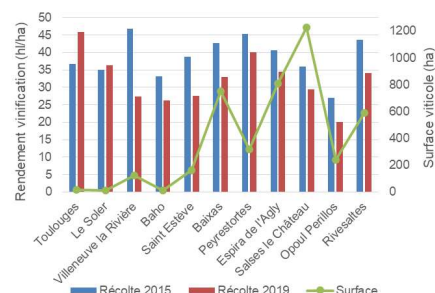


Figure 9 : Graphique présentant les rendements et surfaces viticoles des communes de la ZPP (Source : Syndicat des Vignerons des PO)

Les deux figures ci-dessus permettent de comparer les surfaces viticoles et les rendements réels des années 2015 et 2019 sur les 11 communes. Il s'agit de statistiques issues des exploitations dont le siège social est situé sur ces communes. On constate que la commune d'Opoul Périllos est celle disposant de la surface la plus importante. Globalement, on assiste à une baisse des rendements entre 2015 et 2019. Ceci est dû à une année 2019 marquée par une forte canicule en juin provoquant des baisses de production significatives.

Cependant, durant cette période, la tendance est à la baisse sur ce secteur comme sur le reste du département. On note des ilots plus productifs sur le sud de la zone alors que le terroir des Corbières, plus sec est naturellement moins fertile.

Autres cultures

Après la vigne, les vergers sont la deuxième culture dominante dans la Plaine du Roussillon. Ils sont malgré tout bien moins représentés que les vignes avec 8% de la surface totale.



Figure 10 : Photo de vergers sur la commune de Baho dans la ZPP (Source : CA66)

- Les parcelles arboricoles sont principalement rencontrées sur les terroirs suivants :
- plaine alluvionnaire de la Têt et terrasse peu caillouteuse au sud
- zone alluvionnaire de l'Agly
- Crest peu caillouteux plus au nord
- Noyau arboricole en bordure de l'étang.

3.1.4. Les équipements d'irrigation et cheminements agricoles

3.1.4.1. Vallée de l'Orb

La présence du fleuve Orb, celle du réseau hydraulique régional géré par le Bas Rhône Languedoc (BRL) avec un maillage dense irriguent la commune de Béziers.

Dans l'Est biterrois, cet atout associé à un découpage parcellaire en grandes parcelles facilite la diversification des cultures : cultures céréalières et maraîchage de plein champ.

Tableau 12 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements dans la Vallée de l'Orb

Commune	Borne collective	Forage	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Lespignan	30	1	2216	37	145
Sauvian	/	/	/	4	/
Vendres	/	/	1324	/	45
TOTAL	30	1	3350	41	190

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont très nombreux sur le territoire et témoignent du potentiel d'irrigation fort dans ce secteur.
On recense ainsi :
30 bornes et 1 forage
Environ 3,3 km de réseaux d'irrigation
41 ha de parcelles irriguées et 190 ha de parcelles irrigables
Aucune parcelle drainée

Depuis les années 2010, les projets de développement de nouveaux réseaux d'irrigation se multiplient, notamment en lien avec le projet d'envergure Aqua Domitia, qui doit permettre de sécuriser les apports en eau potable et agricole à travers le département de l'Hérault jusqu'à Narbonne. D'autres projets se développent également sur l'extension des réseaux existants. Cependant, les secteurs éloignés des réseaux d'eau brute et des principaux cours d'eau restent orphelins de ressource en eau (zones de coteaux notamment).

Les cheminements agricoles

On recense une centaine de tronçons de cheminements agricoles dans le territoire qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.1.4.2. Plaine de l'Aude

Le fleuve Aude est la principale ressource en eau du territoire de la Plaine de l'Aude. À partir du seuil de Moussoulens, il alimente simultanément :

- L'Aude elle-même (prélèvements par des Associations Syndicales Autorisées : ASA de Coursan, ASA de Salles d'Aude, ou prélèvements privés) ;
- Le canal du Gailhousty qui alimente la rive gauche amont (Syndicat intercommunal Cuxac Coursan et ASA de Coursan) ;
- Le canal de la Robine qui alimente la rive droite (ASA du Raonel, ASA de la Rêche, ASA de Ricardelle, ASA du Cercle Maraussan, ASA de Mandirac etc.).



Photo 6 : Canal de L'ASA de Coursan

Ce territoire est donc sillonné par de nombreux canaux d'irrigation et d'écoulement.

Tableau 13 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements dans la Plaine de l'Aude

Commune	Prise d'eau canal de la Robine	Borne	Vanne	Forage	Linéaire réseau d'irrigation (en ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelle irrigables (en ha)	Surface parcelles drainées (en ha)
Coursan	/	/	9	/	12305	107	116	/
Cuxac d'Aude		3			2070	33	113	/
Montredon-des-Corbières								5,7
Moussan	2	3	/	/	5468	98,3	31	/
Narbonne	1	1	/	/	335	0,03	5,6	
Nissan-lès-Ensérune	/	9	/	1	10563	74,4	398	/
TOTAL	3	16	9	1	30744	314	664	5,7

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont très nombreux sur le territoire et témoignent du potentiel d'irrigation fort dans ce secteur.
On recense ainsi :
3 prises d'eau du canal de la Robine, 16 bornes, 9 vannes, 1 forage
Environ 31 km de réseaux d'irrigation
314 ha de parcelles irriguées et 664 ha de parcelles irriguables
5,7 ha de surfaces drainées

Sur ce territoire, plusieurs projets sont en cours de réflexion :

- **Une étude de faisabilité de création d'un réseau d'irrigation sur la commune de Moussan** : Une réponse positive a été reçue de la Région pour le financement à 80% de l'étude qui débutera en 2021 ;
- Un projet de création de réseau d'irrigation à partir d'une ressource mixte (forages, retenue d'eau et station d'épuration) sur la plaine de Montredon-des-Corbières ;
- **Réutilisation des eaux de station d'épuration** : 3 projets sont en réflexion par le Grand Narbonne et les caves concernées autour des stations d'épuration de Leucate La Franqui, Marcorignan-Névian et Sigean.

Les cheminements agricoles

On recense plus de 600 tronçons de cheminements agricoles dans le territoire qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.1.4.3. Piémont des Corbières

La profession agricole a fait des efforts de structuration importants avec la mise en place de l'AEIDEN et de l'Union des ASA. Ces structures permettent d'entreprendre une concertation agricole plus large sur les thématiques de gestion de l'eau et également de mieux représenter les acteurs agricoles dans les instances :

- **L'Association d'Écoulement d'Irrigation et de Défense des Eaux dans le Narbonnais (AEIDEN)** : Elle a été créée en mars 2005 par les volontés du Comité de Développement Agricole du Narbonnais, de la Chambre d'Agriculture de l'Aude, du Parc Naturel Régional de la Narbonnaise et du SMMAR. Cette structure rassemble 18 Associations Syndicales d'irrigation et d'écoulement (ressuyage des terres) du Delta de l'Aude et des irrigants privés. Ses missions sont, entre autres, la concertation avec les partenaires de l'agriculture, la représentation des spécificités et des besoins liés à l'usage agricole de l'eau, à l'assainissement et à la protection des terres dans le territoire du Narbonnais et l'élaboration de propositions techniques et réglementaires.
- **L'Union des Associations Syndicales d'Hydrauliques de l'Est Audois** : elle a été mise en place en 2011 par l'AEIDEN. Cet établissement public permet la mise en œuvre opérationnelle, technique et financière des décisions retenues par ses adhérents. Elle compte en 2020 13 ASA adhérentes.

Dans ce territoire, la ressource en eau est beaucoup plus rare notamment sur les secteurs agricoles des petites Corbières Narbonnaises et des Corbières Maritimes, zone particulièrement aride et orpheline de ressource en eau.

Tableau 14 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements dans le Piémont des Corbières

Commune	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)	Surface drainée en ha
Caves	244	/	/	/
La Palme	330	/	/	/
Peyriac-de-Mer	/	4,5	4,9	1
Roquefort-des-Corbières	2931	6,6	10,4	1
Trelles	1276	/	5,5	/
TOTAL	4833	11	21	2

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont très peu nombreux sur le territoire et témoignent du potentiel d'irrigation faible dans ce secteur.
On recense ainsi :
Aucune borne, ni forage
Environ 4,8 km de réseaux d'irrigation
11 ha de parcelles irriguées et 21 ha de parcelles irriguables
2ha de surfaces drainées

Dans ce territoire, plusieurs projets collectifs sont en cours de réflexion :

- **un premier projet pilote est en place sur la commune de Roquefort des Corbières** mobilisant le rejet d'une station d'épuration pour l'irrigation. A l'initiative de BRL et de la cave coopérative de Leucate, il permet depuis 2019 d'irriguer 16 ha de vigne. Des réflexions sont en cours afin d'irriguer 10 ha supplémentaires.
- **Réutilisation des eaux de station d'épuration** : 3 projets sont en réflexion par le Grand Narbonne et les caves concernées autour des stations d'épuration de Leucate La Franqui, Marcorignan-Névian et Sigean ;
- **Le projet Resilienc'Eau** : La chambre d'agriculture de l'Aude porte un projet à l'échelle départementale afin d'accompagner les zones orphelines de ressources en eau pour développer une stratégie territoriale d'adaptation au changement climatique et à la gestion durable de la ressource en eau. Ce projet départemental se décline localement sur trois territoires dont l'un est identifié sur la commune de Roquefort des Corbières et de Caves avec pour objectif principal de réaliser une étude de faisabilité de réhabilitation de forages existants pour l'irrigation collective.

Les cheminements agricoles

On recense environ 235 tronçons de cheminements agricoles dans le territoire qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.1.4.4. Plaine du Roussillon

La ressource en eau dans la Plaine du Roussillon est alimentée par les eaux souterraines et superficielles.

Pour les eaux souterraines on trouve :

- l'aquifère multicouche pliocène est présent dans toute la partie plaine du Roussillon. On ne peut toutefois pas le considérer comme une véritable ressource disponible pour l'irrigation agricole en raison de son exploitation intensive pour l'alimentation en eau potable, de la baisse continue des niveaux piézométriques et de son statut de zone de répartition des eaux.
- la nappe quaternaire de la Salanque, est beaucoup moins sollicitée pour l'eau potable, est réalimentée par les infiltrations des canaux d'irrigation et a des niveaux piézométriques plus stables.

Pour les eaux superficielles le territoire est concerné par :

- canaux de la Têt à l'aval du barrage de Vinça,
- canaux de l'Agly à l'aval du barrage de l'Agly.

Ces périmètres se situent sur Rivesaltes au nord, et de St Estève au Soler pour la partie sud.

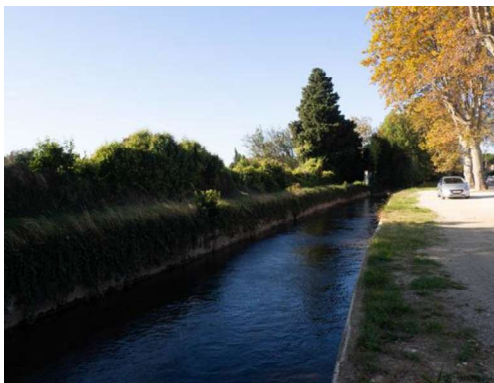


Figure 11 : Photo du canal de Santa Eugenia (Source : CA66)

Tableau 15 : Répartition des réseaux d'irrigation et équipements dans la Plaine du Roussillon

Commune	Linéaire de réseau irrigation (ml)	Surface parcelles irriguées (en ha)	Surface parcelles irrigables (en ha)
Baho	1043	9,7	23
Baixas	/	2,1	/
Espira de l'Agly	586	0,3	25,6
Le Soler	522	3,04	17,6
Peyrestortes	/	0,4	/
Rivesaltes	988	33,5	61
Toulouges	1308	2,9	22
Villeneuve-la-Rivière	184	/	9,5
TOTAL	4633	52	158

Les équipements individuels et collectifs d'irrigation sont peu nombreux sur le territoire et témoignent du potentiel d'irrigation faible dans ce secteur.
On recense ainsi :
Aucune borne, ni forage
Environ 4,6 km de réseaux d'irrigation
52 ha de parcelles irriguées et 158 ha de parcelles irrigables
Aucune parcelle n'est drainée

Concernant les projets collectifs, la Chambre d'agriculture des Pyrénées-Orientales a apporté sa contribution avec notamment deux travaux récents : l'évaluation du changement climatique sur les besoins en eau de l'agriculture à l'horizon 2040/2050 et l'étude de la localisation de bassins de stockage et la mobilisation de nouvelles ressources en eau.

Les Syndicats de bassins ont élaboré les Plans de gestion de la ressource en eau (PGRE), balisant les projets d'économie d'eau pour les 5 prochaines années.

La coopérative Dom Brial a souhaité impliquer ses coopérateurs dans une démarche d'irrigation du vignoble. Aussi elle a réalisé les premières études et s'est rapprochée de l'ASA du Canal de Rivesaltes, gestionnaire du canal de Rivesaltes proche du territoire viticole en forme de triangle situé entre les villages de Baixas -Espira de l'Agly et Peyrestortes.

Ce projet permettra notamment aux viticulteurs et à la coopérative viticole Dom Brial de répondre à plusieurs de leurs objectifs de développement et principalement de sécuriser une production annuelle de raisin minimale en dépit des conditions climatiques estivales.

Ce projet, à caractéristique viticole uniquement, est ouvert aux différentes caves présentes sur le secteur. À terme c'est 180 hectares de vignes qui pourront être irrigués grâce au projet.

C'est l'ASA qui a déposé la demande d'aide publique pour la réalisation des travaux et qui a obtenu les accords début 2020. C'est également l'ASA qui gèrera ce nouveau périmètre sous pression

Des travaux d'économies d'eau ont été réalisés au préalable sur le canal de Rivesaltes ; 50 % du volume économisé servira à alimenter ce nouveau périmètre en sous-pression.

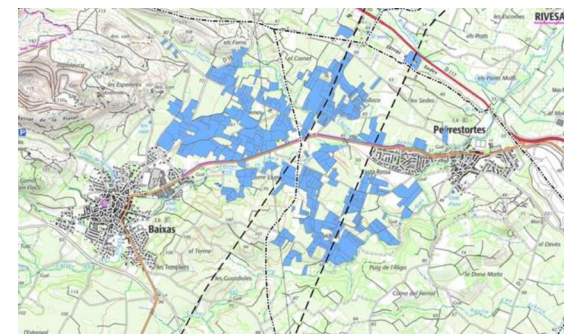


Figure 12 : Parcellaire du projet d'irrigation collectif aux abords de la ZPP (Source : CA66) – ZPP en noir pointillés

Les cheminements agricoles

On recense plus de 1000 tronçons de cheminements agricoles dans le territoire qui sont empruntés par une ou deux exploitations. Ces chemins correspondent à des routes départementales ou à des chemins agricoles.

3.1.4.5. Les équipements d'irrigation et cheminements agricoles

3.1.5. Le potentiel agronomique des sols

Le potentiel agronomique des sols a été établi par l'Association Climatologique de l'Hérault en partenariat avec la Chambre d'agriculture de l'Hérault, le Conseil Départemental de l'Hérault et l'INRA au travers de la mise en place de l'outil de Gestion Dynamique des Potentialités Agricoles. Il se base en particulier sur les caractéristiques physico-chimiques des sols (pH, pierrosité, réserve utile, etc.) pour déterminer l'aptitude d'un sol à recevoir un certain type de production.

4 classes de potentiel agronomique ont ainsi été définies :

Fort
Moyen
Faible
Très faible

Le potentiel agronomique des sols a été défini exclusivement sur les espaces à vocation agricole. C'est pourquoi de nombreux espaces ne sont pas caractérisés par cette donnée : il s'agit pour l'essentiel d'espaces naturels ou urbanisés.

3.1.5.1. Vallée de l'Orb

Ce territoire présente une diversité de sols agricoles de très bonne qualité agronomique. La vallée alluviale de l'Orb offre des sols argilo-limoneux ou sablo-limoneux profonds, disposant d'une réserve en eau facilement utilisable (RFu) importante et d'une nappe alluviale d'accompagnement. Ceci présente néanmoins l'inconvénient d'être inondable (requiert des cultures résistantes à la submersion).

La qualité des sols offre des terres labourables valorisées en cultures de céréales et oléo-protéagineux, parfois intégrées dans une rotation avec des cultures légumières de plein champ (généralement des melons) en rotation dans la vallée de l'Orb.

Le maraîchage, même s'il concerne un faible nombre d'exploitation, représente néanmoins un poids économique important (plus de 10% de la production brute standard du département réalisé par 3% des exploitations agricoles).

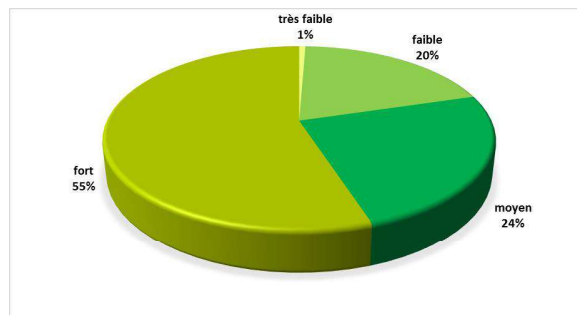


Figure 13 : Répartition des classes de potentialités agronomiques dans la Vallée de l'Orb

3.1.5.2. Plaine de l'Aude

On distingue sur ce territoire :

- La plaine de l'Aude est une zone d'inondation qui se caractérise par une Les Basses Plaines de l'Aude (Coursan, Cuxac d'Aude, Nord-Est de Narbonne, Ouest de Moussan)

Le relief est exclusivement plat, les sols alluvionnaires profonds présentent un bon potentiel avec des phénomènes de salinisation des sols très localisés. Cette vaste plaine est traversée par le fleuve Aude et en partie par le canal de la Robine. Les paysages sont marqués par un réseau de canaux dense servant à l'irrigation et l'écoulement des eaux, c'est une zone en partie desservie par le réseau BRL. Ces potentialités agronomiques ainsi que la présence d'un système d'irrigation dense permettent la diversification des cultures sur ce terroir (maraîchage, arboriculture et grandes cultures).

- Les petites Corbières Narbonnaise (Moussan, Névian, Marcorignan, Montredon des Corbières, Nord-ouest de Narbonne)

Ce terroir est marqué par une succession de collines et de puechs encadrant des petites vallées viticoles. En fond de vallée, les sols présentent une réserve utile intéressante. A contrario du terroir précédent aucun système d'irrigation n'est actuellement présent bien que des projets se dessinent pour la commune de Moussan. Les potentialités agricoles restent majoritairement favorables à la viticulture bien que quelques espaces en oliviers soient présents. La présence de réseaux d'irrigation sur ce terroir pourrait permettre une diversification des cultures de type maraîchère, grandes cultures sur les fonds de vallée.

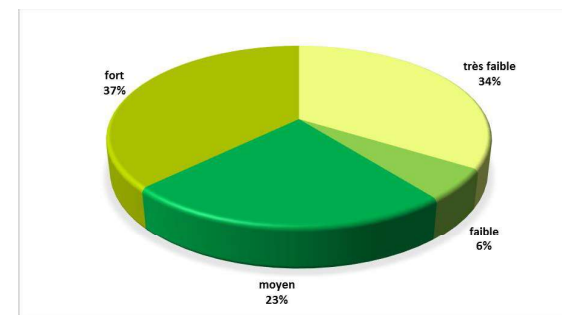


Figure 14 : Répartition des classes de potentialités agronomiques dans la Plaine de l'Aude

3.1.5.3. Piémont des Corbières

Ce terroir est une zone de transition entre le piémont des Corbières et les étangs littoraux (Bages, Sigean, Peyriac de Mer, La Palme et Leucate). On retrouve très localement des sols mixtes parfois profonds dans les plaines de La Palme, Sigean, Roquefort et Fitou. On retrouve en grande majorité des sols très maigres sur les coteaux majoritairement occupés par des pinèdes et de la vigne. Les potentialités agronomiques offrent beaucoup moins de possibilité d'implantation agricole sur ces terroirs maigres on retrouve très largement de la vigne et quelques vergers d'oliviers mais la diversification des cultures sur ces terroirs même avec de l'irrigation paraît très difficile. Le développement de l'irrigation sur ces terroirs permettrait principalement d'accompagner le maintien des rendements en viticoles au vu des effets ressentis du changement climatique.

La qualité des sols est très variable entre les différents terroirs du territoire. La très grande majorité des sols (90%) présente toutefois un potentiel agronomique très faible :

- Le terroir de Fitou** cumule un climat très sec et venté, des sols pauvres voire arides et un fort morcellement de la propriété foncière. Ceci se traduit par une production viticole très faible à l'hectare, avec un rendement moyen qui oscille entre 20 et 30 hl/ha/an. Sur ce territoire, la crise des marchés de production du vin a eu un impact très fort jusqu'en 2010,
- La plaine Leucate – Cave – La Palme** présente des sols plus riches et moins accidentés que le terroir de Fitou. La production est de bonne qualité, mais reste limitée en volume. L'enjeu de ce territoire consiste en le maintien et développement du volume de production,
- Sur la commune de Roquefort-des-Corbières**, les sols sont plus profonds et plus fertiles par rapport au reste du bassin de production de la cave coopérative de Leucate (plaine Leucate – Cave – La Palme). La production est valorisée en AOP Corbières et les rendements s'élèvent à 70 hl / ha / an en moyenne,

- **Sur la commune de Sigeon**, les terres sont de qualité moyenne, souvent crayeuse. Le parcellaire est éclaté. Ce territoire approvisionne la cave de Rocbère,
- **La partie Nord-Ouest du secteur Nord du piémont des Corbières** se présente sous la forme de coteaux aux sols argilo-calcaires et colluvionnaires. Ces terres de bonne qualité agronomique, bénéficient de l'AOP Corbières. L'arrachage de la vigne sur de nombreuses parcelles a induit une augmentation des surfaces en friches et a conduit à l'abandon des zones les plus fractionnées.

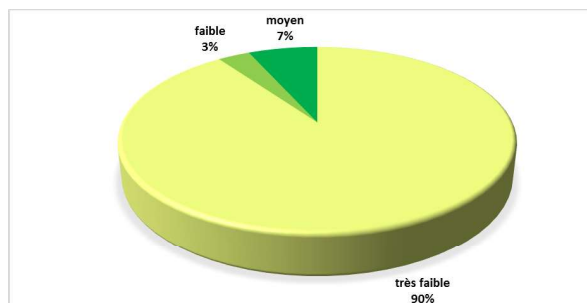


Figure 15 : Répartition des classes de potentialités agronomiques dans le Piémont des Corbières

3.1.5.4. Plaine du Roussillon

On distingue sur ce territoire 4 types de sols :

- Les sols d'alluvions récentes
- Les sols des dépôts du Pliocène,
- Les sols des terrasses du Quaternaire,
- Les sols des calcaires de bordure des Corbières

Sols d'alluvions récentes

Les sols d'alluvions récentes peu évoluées sont fertiles. Ils sont peu lessivés et gardent encore un bon nombre des éléments chimiques apportés par les crues. La nappe phréatique n'est pas profonde et assure généralement un bon approvisionnement hydrique. L'ensemble de ces sols se situe dans des zones irrigables, soit à partir des réseaux collectifs existants, soit par prélèvements individuels en nappe quaternaire.

Sols des dépôts du Pliocène

Les sols des terroirs issus des dépôts du Pliocène correspondent aux sols bruns. Ces dépôts pliocènes sont importants dans la Plaine du Roussillon. Ils se trouvent à différentes altitudes, avec des topographies diverses. Ils affleurent sur toute la zone. En haut de versant, se trouvent des terres riches en argile, difficiles à travailler. A mi-pente, les sols sont bruns calciques à acides, de texture limono-sableuse, dont il est difficile de différencier la part d'apport colluvial (de même texture) de la part de sol en place. Ces sols sont très rarement irrigables.

Sols des terrasses du Quaternaire

Les sols des terroirs issus des terrasses du Quaternaire correspondent à des sols lessivés. Ce sont des sols souvent secs, peu filtrants, peu fertiles.

Ces terroirs sont le résultat de dépôts alluviaux grossiers consécutifs aux fontes glaciaires du quaternaire. Plusieurs niveaux de terrasses marquant les différentes périodes de glaciation peuvent être observés. La terrasse la plus haute, donc la plus ancienne, est caillouteuse avec des galets de taille importante, acide, possédant un horizon fersiallitique. En contrebas, se trouvent des terrasses schisteuses et siliceuses. Seules les terrasses de la Têt en rive droite sont irrigables par les réseaux collectifs existants ou des prélèvements individuels en nappe quaternaire, ainsi que l'extrémité est de la basse terrasse de la Têt en rive gauche.

Sols des calcaires de bordure des Corbières

Les terroirs issus des calcaires de bordure des Corbières sont particuliers. Ces zones ne sont pas desservies par les réseaux d'irrigation collectifs existants et ne disposent pas de ressource en eau souterraine, hormis des ressources karstiques possibles mais que la collectivité réserve à l'approvisionnement en eau potable.

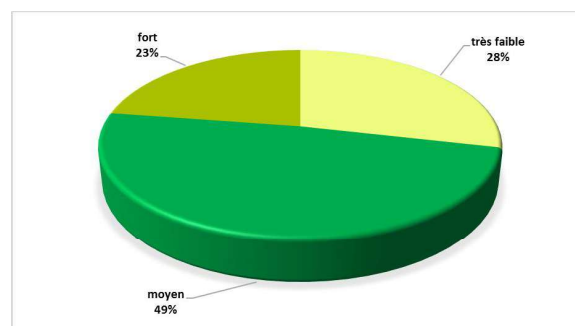
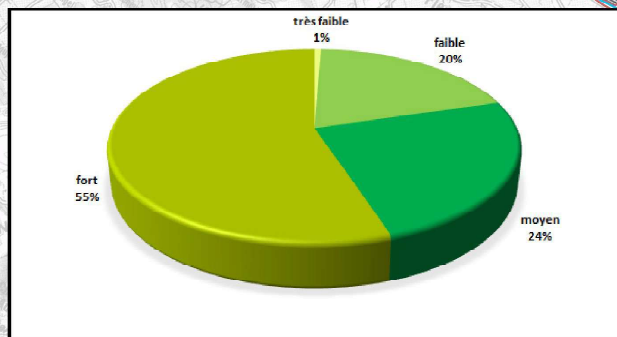
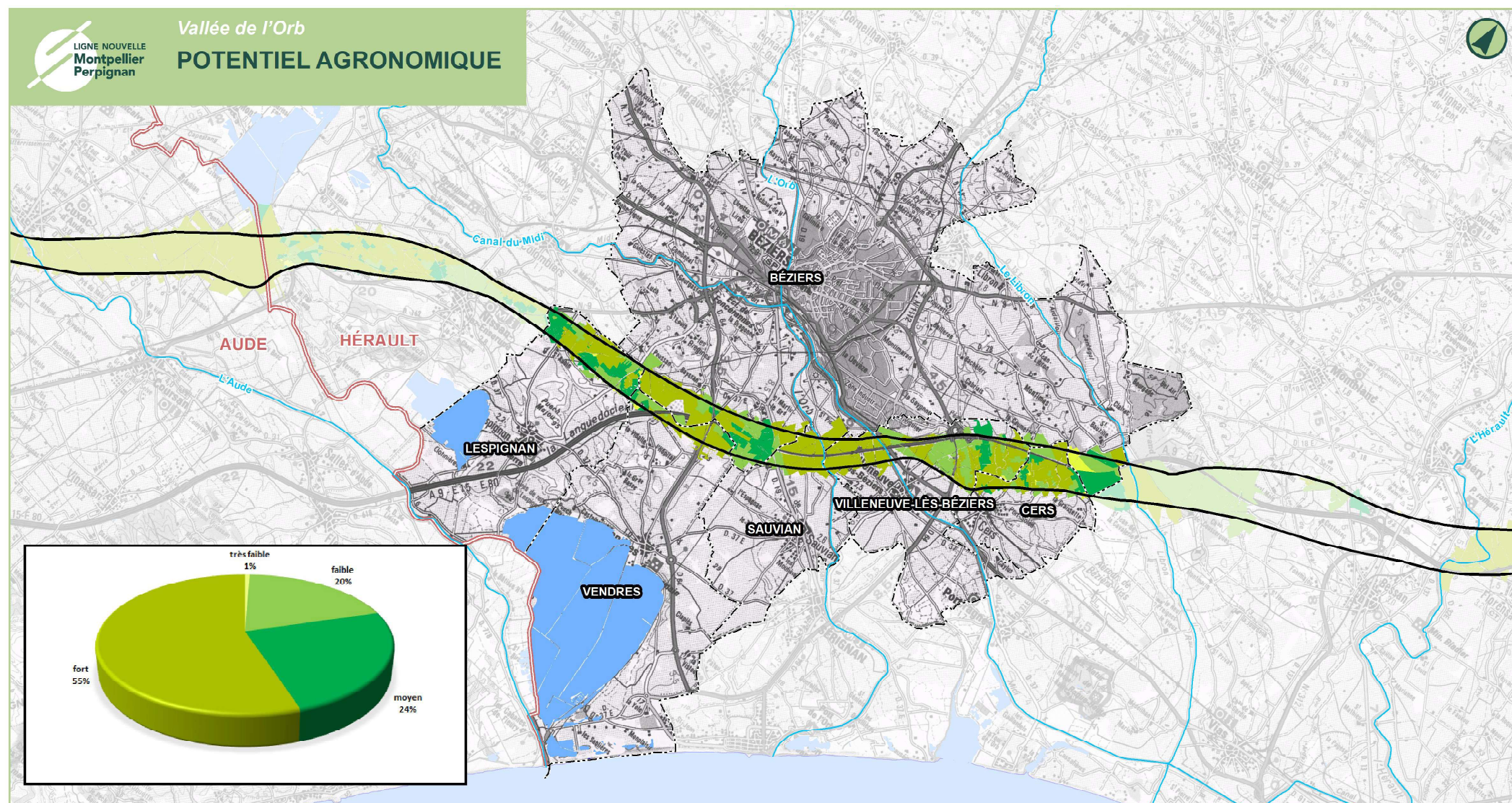


Figure 16 : Répartition des classes de potentialités agronomiques dans la Plaine du Roussillon

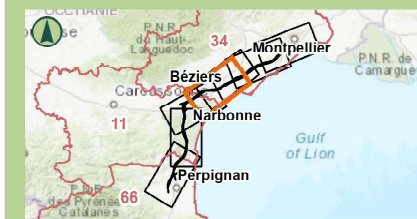


LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

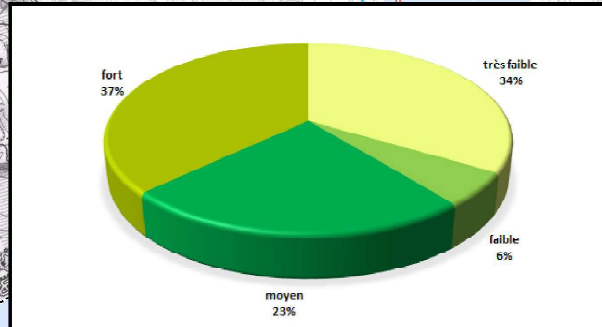
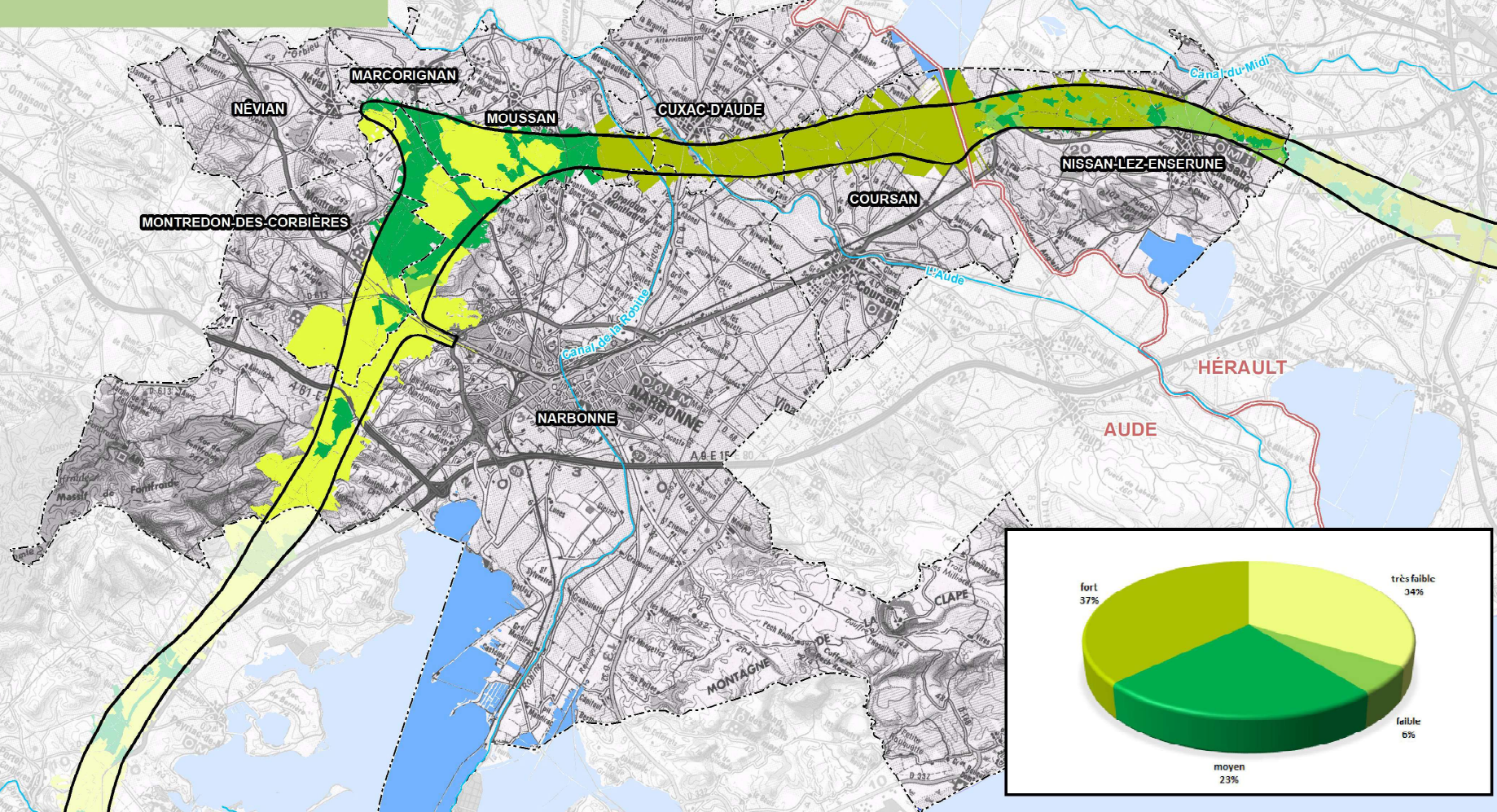
Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible



0 1 2 Km Date : 05/07/2024

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

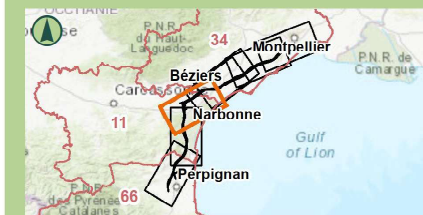


LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

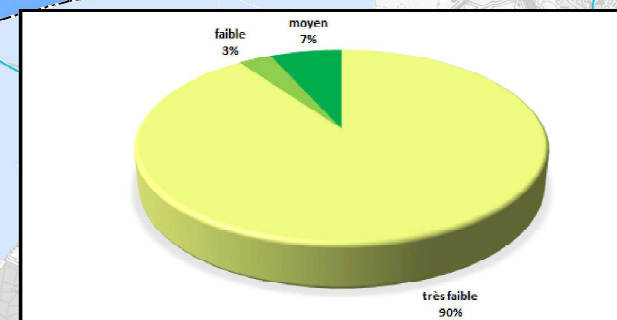
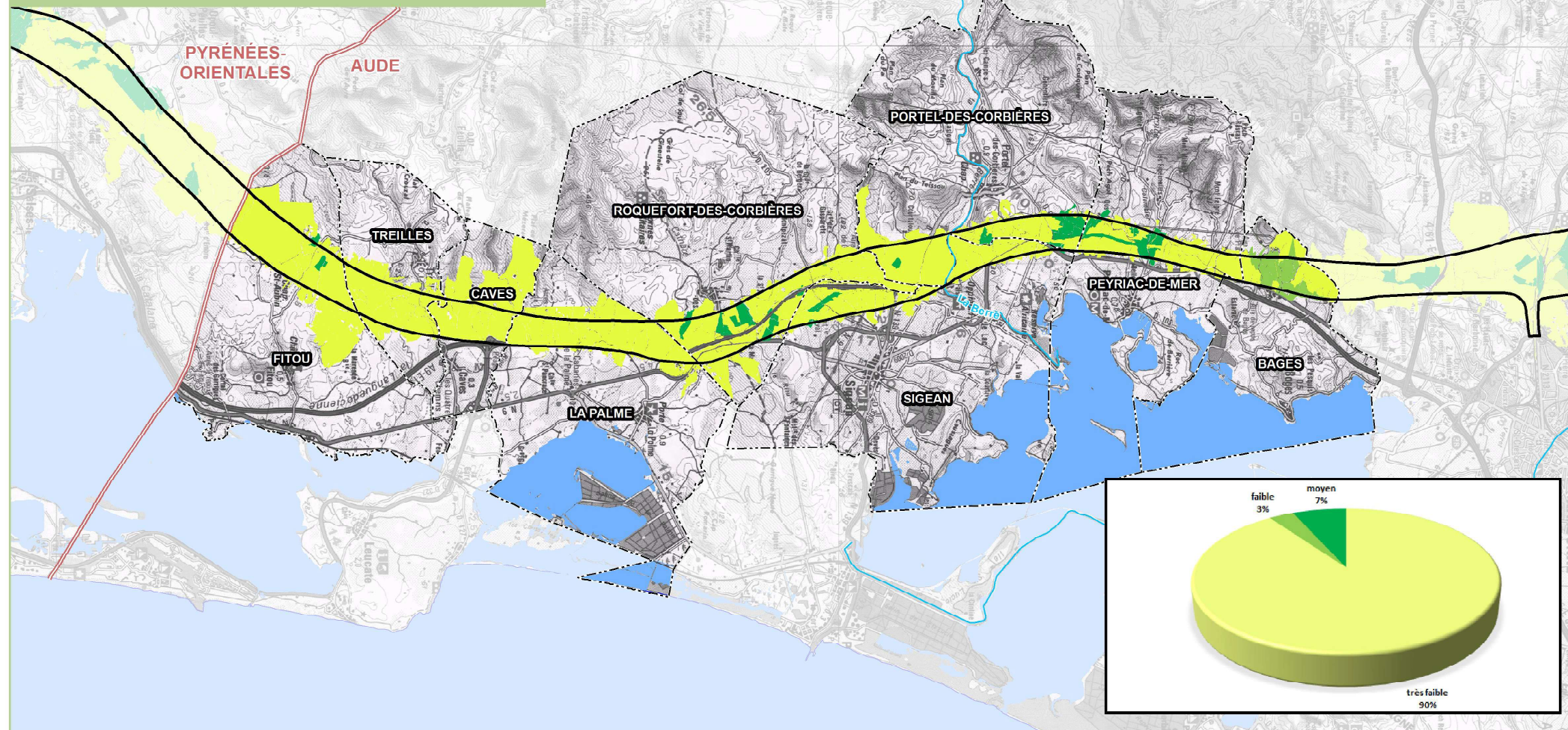
Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible



0 1 2 Km
Date : 05/07/2024

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN

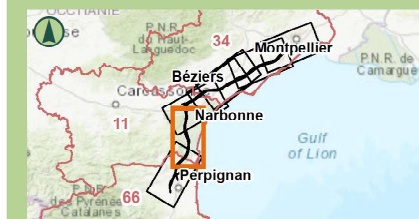


LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

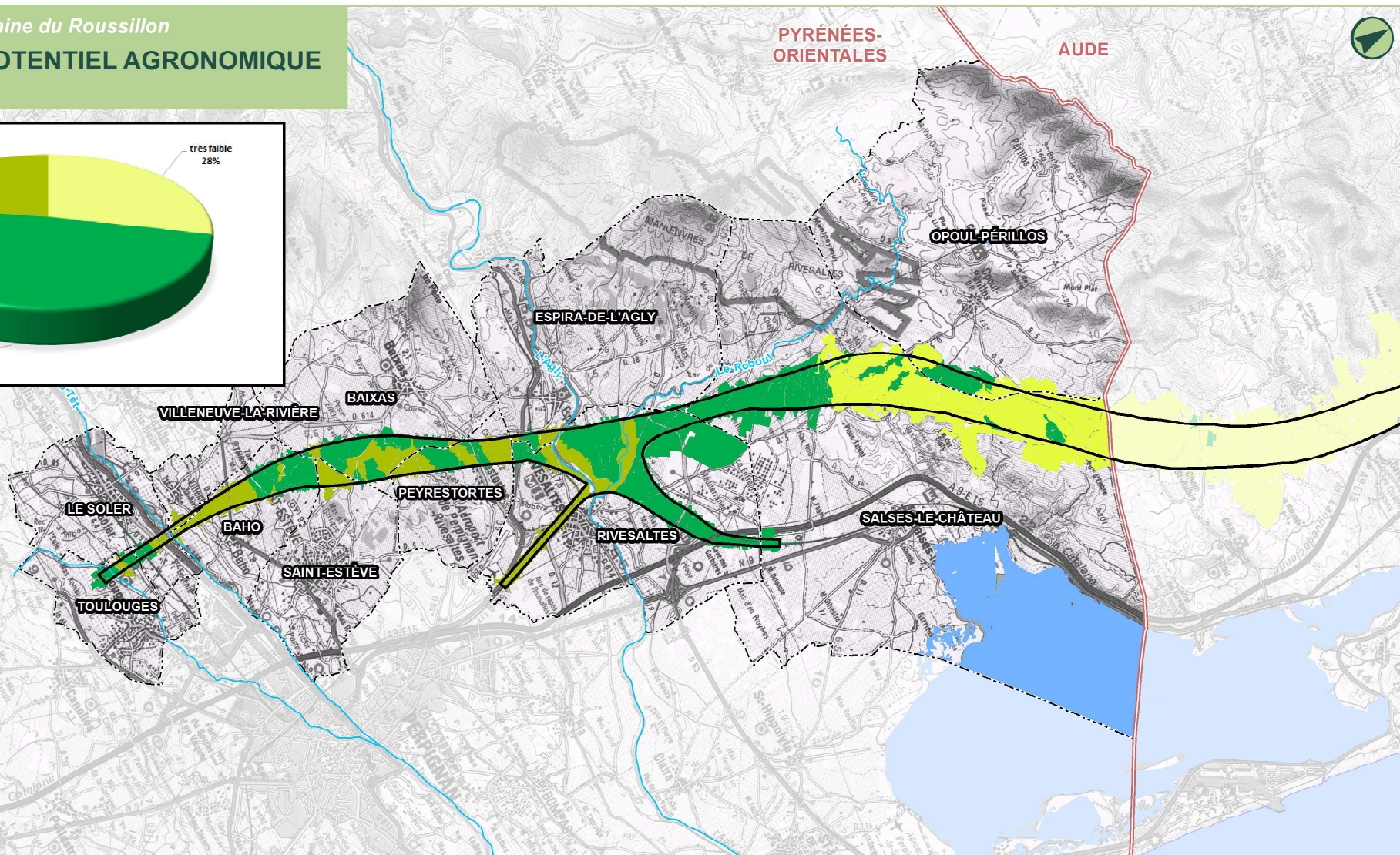
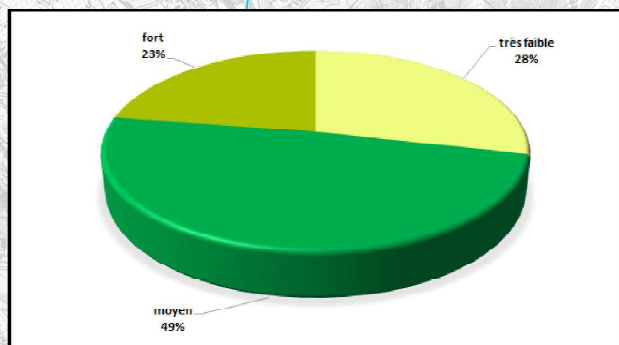
Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible



0 1 2 Km

Sources : CA 11 / 34 / 66
Fond de plan : Scan 100 © IGN



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentielle
- Limite départementale
- Limite communale
- Réseau hydrographique principal

Niveau d'enjeu

- Fort
- Moyen
- Faible
- Très faible



0 1 2 Km

Date : 05/07/2024

Sources : CA 11 / 34 / 66

Fond de plan : Scan 100 © IGN

3.1.6. Les démarches qualité AOC/AOP/IGP

Cinq zonages d'appellations viticoles sont concernés sur la phase 2 du projet LNMP :

- l'AOP Corbières,
- l'AOP Fitou,
- l'AOP Côtes du Roussillon,
- l'AOP côtes du Roussillon villages,
- l'AOP vins doux naturels.

Le zonage de l'AOP Fitou présente une particularité : il permet de déclarer en plus de l'AOP Fitou, à la fois de l'AOP Corbières, de l'AOP Muscat de Rivesaltes et de l'AOP Rivesaltes.

Sur la commune de Narbonne, deux autres zonages AOP « Coteaux du Languedoc » sont délimités (Plateau de Quatorze et Massif de la Clape) et ainsi que l'AOP « Languedoc » mais le projet de Ligne Nouvelle ne concerne pas ces deux aires d'appellations.

Suite à la réforme des signes de qualité de 2009 les vins de pays sont devenus des Indications Géographiques Protégées (IGP). Leur zonage se fait en fonction des limites communales, contrairement aux Appellations d'Origine Protégée (AOP) dont le zonage est à la parcelle. Il y a différentes dénominations pour ces vins IGP et celles qui concernent la ZPP sont :

- dénomination régionale : Pays d'Oc et Terres du Midi (depuis 2018)
- dénomination départementale : Vin de Pays d'Aude.
- dénomination de zone : Pays Cathare (sur la quasi-totalité du département) et coteaux de Narbonne (Cuxac-d'Aude, Marcorynan, Moussan, Narbonne, Ouveillan)

Vallée de l'Orb

Ce territoire est concerné par l'AOC/AOP Languedoc.

- 1,3 ha sont valorisés,
- 6,7 ha sont valorisables.

Tableau 16 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Languedoc	1,3	6,7

Sur ce territoire, les cépages n'ont pas été communiqués par les exploitants.

Plaine de l'Aude

Ce territoire est concerné par les AOC/ AOP Languedoc et Corbières.

- 301,6 ha sont valorisés,
- 1175,9 ha sont valorisables.

Tableau 17 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Languedoc	150,8	586,7
Corbières	150,8	589,2
Total (environ)	301,6	1175,9

Une quinzaine de cépages concernent ce territoire très diversifié.

Les principaux cépages rencontrés concernent le Syrah (19%), le Cabernet Sauvignon (15%), le Chardonnay (14%) et le Merlot.

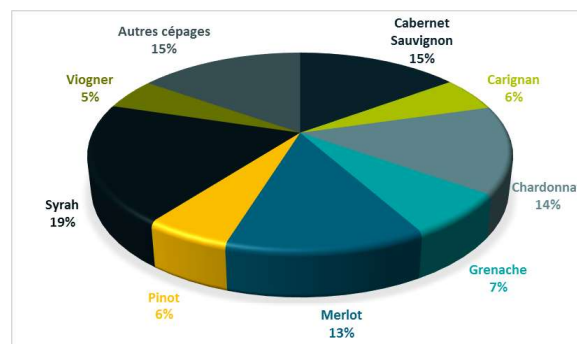


Figure 17 : Principaux cépages rencontrés dans la Plaine de l'Aude

Piémont des Corbières

Ce territoire est concerné par les AOC/ AOP Languedoc, Roussillon, Corbières et Fitou.

- 1316,1 ha sont valorisés,
- 4388,9 ha sont valorisables.

Tableau 18 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Languedoc	586	1832,4
Roussillon	3,9	3,9
Corbières	586	1832,4
Fitou	140,2	720,2
Total (environ)	1316,1	4388,9

Une quinzaine de cépages concernent ce territoire très diversifié.

Les principaux cépages rencontrés concernent le Grenache (27%), le Carignan (25%), le Syrah (15%) et le Mourvedre (12%).

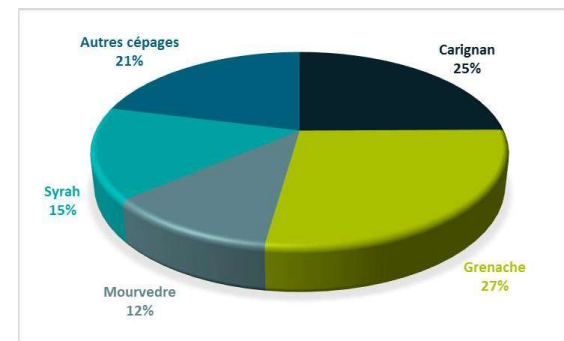


Figure 18 : Principaux cépages rencontrés dans le Piémont des Corbières

Plaine du Roussillon

Ce territoire est concerné par les AOC/ AOP Languedoc et Roussillon.

- 965,9 ha sont valorisés,
- 2634,3 ha sont valorisables.

Tableau 19 : Répartition des parcelles viticoles AOC/AOP valorisées et valorisables

Appellation	Surface AOC/AOP valorisée (en ha)	Surface AOC/AOP valorisable (en ha)
Languedoc	692,9	2007,5
Roussillon	273	626,8
Total (environ)	965,9	2634,3

Les principaux cépages rencontrés concernent le Muscat (44% des cépages), le Grenache (20%) et le Syrah (16%).

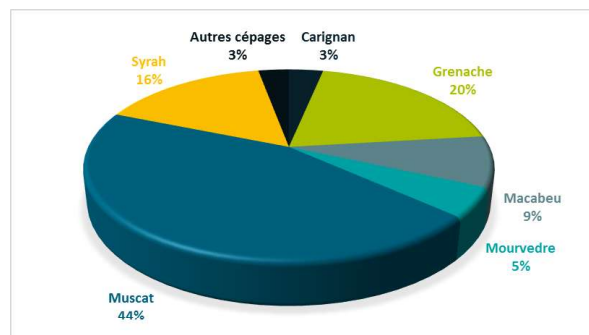


Figure 19 : Principaux cépages rencontrés dans la Plaine du Roussillon

3.1.7. Les démarches environnementales

Vallée de l'Orb

Ce territoire est localisé à proximité du site Natura 2000 correspondant à la ZPS (directive oiseaux) « Est et Sud de Béziers ». Le DOCOB correspondant a été validé et l'animation correspondante engagée.

Cinq plans nationaux d'actions sont identifiés sur le territoire Vallée de l'Orb. Ils concernent les espèces suivantes :

- l'Outarde canepetière, dans la vallée de l'Orb sur la commune de Sauvian ;
- l'Emys lépreuse, au niveau de la ripisylve de l'Orb ;
- les odonates, au droit des communes de Lospignan, et Béziers ;
- les chiroptères, sur la commune de Vendres ;
- les Pie-grièches avec notamment la Pie-grièche à tête rousse et la Pie-grièche méridionale.

Face à la pression foncière croissante exposée précédemment, le Conseil Départemental de l'Hérault a initié plusieurs démarches de délimitation de Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PAEN).

Trois PAEN ont ainsi vu le jour dont un, le **PAEN de Vendres** est intercepté en son extrémité nord par la zone d'étude.

Plaine de l'Aude

Cf. §. Ci-avant, une partie de la Plaine de l'Aude se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional.

Six plans nationaux d'actions sont identifiés sur le territoire de la Plaine de l'Aude. Ils concernent les espèces suivantes :

- les Pie-grièches dont la Pie-grièche à poitrine rose, au droit des Basses Plaines de l'Aude (communes de Coursan et Cuxac d'Aude) ;
- les chiroptères sur les collines narbonnaises ;
- le Butor étoilé, au droit de l'Étang de Capeatang dans les Basses Plaines de l'Aude ;
- les odonates, au droit des communes de Narbonne et Moussan ;
- le Faucon crécerellette, au droit de la garrigue de Marcorignan ;
- l'Emys lépreuse au niveau du plan d'eau des Empriouts.

Plusieurs exploitations sont **certifiées bio** ou en cours de conversion.

Les 6 caves coopératives identifiées sur le territoire d'étude sont en cours de certification HVE.

Concernant le label Terra Vitis, on compte **plusieurs adhérents aux réseaux soit 4% des labellisations du département** de l'Aude avec notamment les communes de Cuxac d'Aude et Coursan qui comptent respectivement 25 et 15 adhérents (*Source Réseaux Terra Vitis*).

Piémont des Corbières

Les communes du Piémont des Corbières sont concernées par la ZPS Basses Corbières sont Roquefort-les-Corbières, La Palme, Caves, Treilles et Fitou.

Le DOCOB correspondant a été validé et est en cours d'animation.

Le DOCOB de la Zone Spéciale de Conservation (ZSC) de l'étang de la Palme (complexe lagunaire de La Palme) prévoit de contracter des Mesures Agricoles Environnementales territorialisées (MAEt) pour plusieurs actions :

- l'ouverture et l'entretien par pâturage ou fauche des parcours ;
- l'ouverture mécanique des habitats ou par le feu ;
- la diminution des phytosanitaires dans les zones cultivées ;
- le maintien, la création de zones tampon (bandes enherbées) ;
- l'entretien des haies.

Neuf des dix communes qui composent le Piémont des Corbières font partie du PNR de la Narbonnaise en Méditerranée.

Le syndicat mixte du parc est moteur dans la mise en place des DOCOB des zones Natura 2000, des MAEt associées et l'animation de ces sites.

Le Parc intervient sur un ensemble d'autres missions touchant l'agriculture sur le territoire en partenariat avec la chambre d'agriculture (charte paysagère et gestion des friches post arrachage, gestion de l'eau sur les plans qualitatifs et quantitatifs, promotion des savoir-faire et des productions locales).

Cinq plans nationaux d'actions sont identifiés sur le territoire du Piémont des Corbières. Ils concernent les espèces suivantes :

- l'Aigle de Bonelli, au droit du massif des Corbières ;
- les chiroptères, au droit de la commune de Roquefort-des-Corbières ;
- les odonates, au droit des communes de Treilles, La Palme et Portel-des-Corbières ;
- les Pie-grièches, notamment la Pie-grièche à tête rousse, sur une majorité de la zone d'étude de ce territoire ;
- la Loutre d'Europe, sur la Berre.

Plusieurs exploitations sont **certifiées bio** ou en cours de conversion.

Les 6 caves coopératives identifiées sur le territoire d'étude sont en cours de certification HVE

Plaine du Roussillon

La Plaine du Roussillon est concernée par plusieurs zonages environnementaux.

Le lien avec les pratiques agricoles est dû essentiellement à la zone de la lagune de Salses/ Leucate (Natura 2000) et aux zones de protection des forages d'alimentation en eau potables. Cette dernière problématique est générale au secteur puisqu'il est classé par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée en enjeu eau. De plus, la ZPP concerne une aire de captage prioritaire, celle du captage d'Espira de l'Agly.

Par ailleurs, la commune d'Opoul est concernée par le futur Parc Naturel Régional des Corbières Fenouillèdes en cours de constitution.

Sept plans nationaux d'actions sont identifiés sur le territoire de la Plaine du Roussillon. Ils concernent les espèces suivantes :

- l'Outarde canepetière, au droit du Camp du Maréchal Joffre ;
- les chiroptères, au droit de la commune d'Opoul-Périllos ;
- l'Emyde lépreuse, sur le fleuve Agly ;
- les odonates, au droit des communes de Baho, Le Soler et Salses-le-Château ;
- l'Aigle de Bonelli, sur le Piémont des Corbières ;
- la Pie-grièche à tête rousse sur les terrasses de la Têt, et sur les communes d'Opoul-Périllos et Salses-le-Château ;
- la Loutre d'Europe, sur la Têt.

Les agriculteurs ont pris en compte ces enjeux en souscrivant des mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC) au fur et à mesure que les projets agro-environnementaux et climatiques (PAEC) ont été agréés.

Le territoire concerne trois PAEC :

- Le PAEC bassin versant Salses Leucate (BVSL) qui a permis la contractualisation de 470 ha en MAEC en espaces herbagés, vignes et arboriculture.
- Le PAEC structure collective de la SCV de Baixas avec 490 ha de contractualisation
- Le PAEC structure collective de la SCV des vignobles du Rivesaltais avec 316 ha de contractualisation pour ce projet auxquels s'ajoutent 217 ha de souscription des coopérateurs sur les projets territoriaux.

L'agriculture de cette zone traversée est sensible aux enjeux environnementaux et est, de fait, fortement engagée dans les certifications environnementales.

Sur les 11 communes en 2020, au total ont été dénombrés :

- 45 exploitations en Agriculture biologique ou en conversion en viticulture ;

- 51 en arboriculture ;
- 15 en maraichage ;
- 2 en élevage.

Fin 2019, huit exploitations certifiées HVE étaient présentes sur les 11 communes de la ZPP. Mais ce chiffre ne montre pas à ce jour la réalité du terrain. En effet 2020 a été une très forte année de certification dans le département y compris sur cette zone. Le nombre d'exploitations certifiées HVE en 2021 sera donc bien plus important.

D'autres démarches agro-écologiques sont également mises en place :

- SCV Baixas Dom Brial et SCV Vignobles Rivesaltais Arnaud de Villeneuve sont en Vignerons développement durable,
- Teranéu adhère aux cahiers des charges Global Gap, Leaf, AB, IFS, Verger écoresponsables,
- Plaine du Roussillon adhère aux cahiers des charges Global Gap, Leaf, AB, Concombre de France.

Enfin, trois coopératives du territoire accueillent des GIEE (Groupement d'intérêt Économique et Écologique) : Dom Brial de Baixas, ADV des vignobles Rivesaltais et la SCV de Cases de Pène.

3.1.8. Les structures collectives de transformation et de commercialisation

Vallée de l'Orb

Ce territoire concentre des acteurs économiques importants : plusieurs caves coopératives dynamiques, de nombreux domaines bien structurés, des groupements privés de productions maraîchères.

Les principales caves coopératives dont la zone d'apport est située sur le territoire Vallée de l'Orb sont les caves coopératives des Vignerons du Pays d'Ensérune et des Vignerons de Sérignan.

Des exploitations de grandes cultures commercialisent leurs productions à la coopérative agricole Sud Céréales.

Plaine de l'Aude

Les caves viticoles jouent un rôle important dans l'organisation des territoires viticoles et dans leur dynamique. Les principales caves coopératives dont l'aire d'apport se situe sur la Plaine de l'Aude sont les SCAV de Montredon-des-Corbières, Néviau, et Coursan- Béziers.

Le secteur narbonnais s'inscrit dans une tendance régionale de regroupement des coopératives.

Sur le secteur du narbonnais, les céréales sont collectées par deux coopératives (Arterris basée à Castelnaudary et Sud Céréales basée dans le Gard) et deux négociants privés (Établissements Magne et Alternative Négoc).

La production maraîchère et fruitière de la zone d'étude est gérée par des structures individuelles.

Piémont des Corbières

Les caves coopératives du Piémont des Corbières et de la Plaine de l'Aude étant situées sur le même département, elles sont détaillées dans un même tableau.

La cave de Cap Leucate est un acteur majeur du monde agricole local.

Implantée entre Cave et Leucate, son bassin d'approvisionnement s'étend à toute la Plaine de Leucate – La Palme – Cave - Roquefort-des-Corbières).

Historiquement, ce bassin de production a longtemps été divisé jusqu'à ce que les différentes caves coopératives se regroupent pour former la cave de Leucate.

Cette dernière a développé une politique active d'investissement et a créé un outil très moderne de vinification et de commercialisation.

Ses installations sont idéalement positionnées car à proximité de toutes les voies de communication stratégiques du territoire, et sont au centre d'un projet de développement ambitieux.

Deux autres caves sont situées sur le territoire : SCAV les celliers d'Orfée et SCAV les celliers du soleil.

Plaine du Roussillon

Les 5 caves coopératives viticoles sur le territoire totalisent une zone d'apport s'étendant sur 4 445 ha. Leur production est essentiellement en AOP/AOC/AOP, Côtes du Roussillon/Villages et Vins Doux Naturels.

Pour la cave des Côtes d'Agly, selon les zones d'apport, il est possible de produire du Maury (vin d'AOC/AOP).

Ces structures économiques viticoles, ont également développé une production de Vins de Pays IGP Côtes Catalanes ou non grâce à la diversité des terroirs des zones d'apport, consécutifs également aux différentes fusions.

Arnaud de Villeneuve produit de gros volumes en Vins de Cépage grâce notamment aux communes de Corneilla et Villeneuve de la Rivière où est produit du Chardonnay (Château Pézilla) et Dom Brial grâce notamment à Pia où est produit le Vin de Mi-Nuit en cépage Chardonnay également.

Au total, ces coopératives ont 10 caveaux de vente traduisant dans les villages le maintien des stands malgré les regroupements des coopératives : Pia, Salses le Château, Pézilla etc...

On trouve également deux autres coopératives de fruits et légumes : Terranéu et Melba.

Tableau 20 : Liste des caves coopératives viticoles de la Vallée de l'Orb

	SCAV Les vignerons des Pays d'Ensérune (2015)	SCAV Les Vignerons de Sérignan
Nombre Adhérents	480	160 dont 50 ATP
Surfaces d'apport (ha)	3 000	1 230
Communes principales	Nissan-lez-Ensérune, Colombiers, Quarante, Montady, Maureilhan, Maraussan, Puisserguier, Cazouls-les-Béziers, Lespignan	Sérignan, Vendres et Sauvian
Évolution des surfaces	stable	stable
Production (Hl)	210-250 000	80-85 000
Rendement Moyen (Hl/ha)	60-80	70-80
Produits principaux	IGP Oc, IGP Coteaux d'Ensérune	80% IGP, 19% VSIG, 1% AOP Languedoc
Commercialisation	via la structure commerciale Foncalieu : 54 % à l'export, 45% national, 1% caveau	90% national, 10% caveau
	35% vrac, 65% bouteilles (18 M de cols)	
Agri tourisme	Diverses animations tout au long de l'année. Obtention de divers labels : Qualité tourisme Sud de France, Vignoble et découverte, Caveau étape oenotour, Accueil vélo, Tourisme et Handicap.	Marché de producteurs
Caveaux de vente directe	3	1

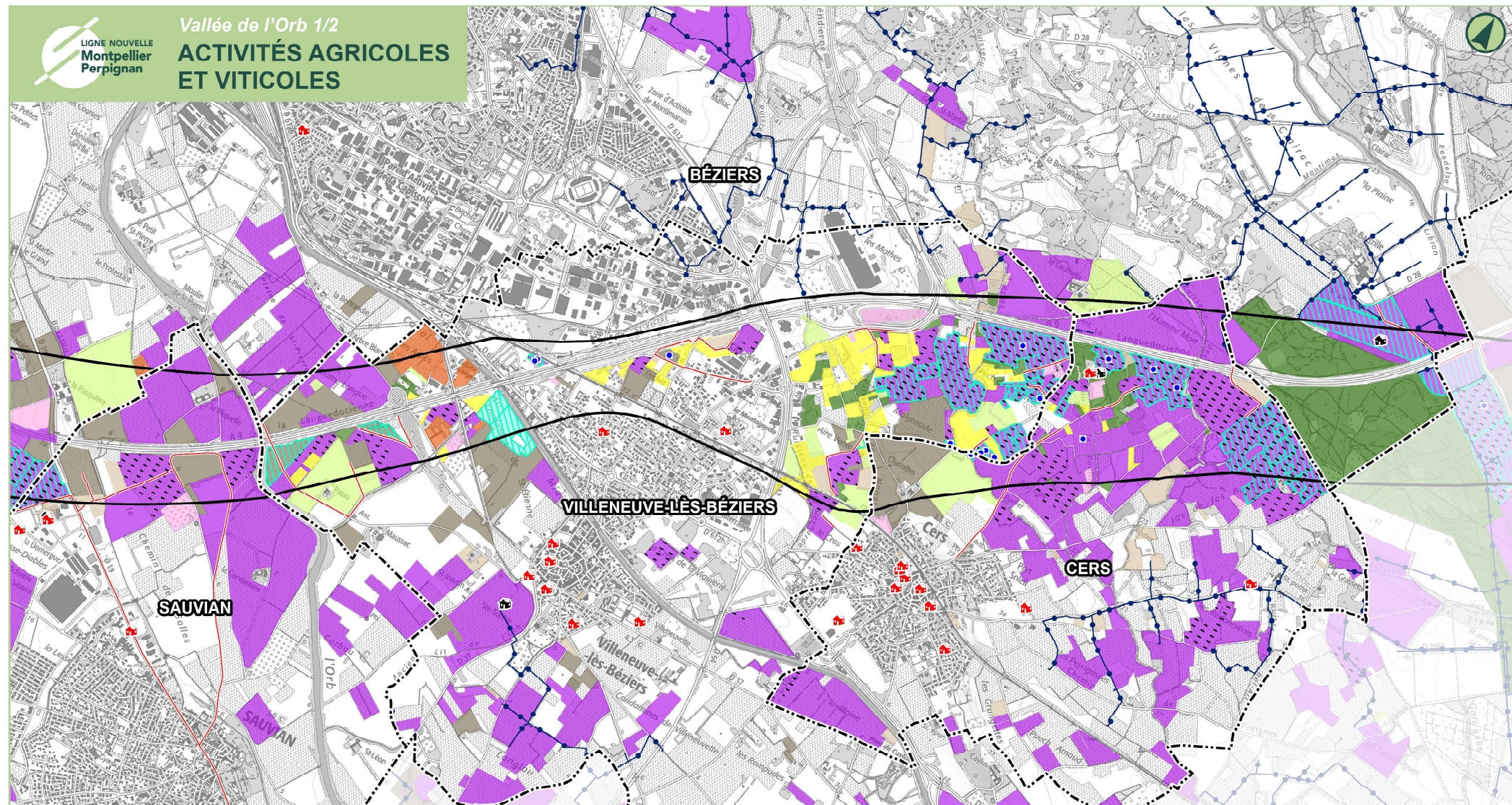
 Les cartes planches suivantes présentent les activités agricoles et viticoles sur territoire.

Tableau 21 : Liste des caves coopératives viticoles de la Plaine de l'Aude et du Piémont Corbières

	SCAV Les vignerons du Narbonnais	SCAV Les Celliers d'Orfée	SCAV de Névian	SCAV de Coursan - Béziers	SCAV Vignobles de Cap Leucate	SCAV Union des celliers du Soleil	SCAV de Montredon des Corbières
Nombre d'adhérents		151	88	570	128		35
Périmètre d'apport (ha)	1 630	1 120	710	2 800	1 319	Plus de 3000 ha	481
Principales communes	Ouveillan, Narbonne,	Ormaison, Boutenac, Ferrals les corbières, Luc sur Orbieu, Cruscade	Névian, Marcorignan, Moussan, Narbonne	Coursan, Narbonne, Nissan lez Ensérune et Armissan	, Roquefort des Corbières, La Palme, Fitou, Leucate, Caves Treilles, ...	Plus de 30 communes	Montredon des Corbières, Narbonne
Evolution des surfaces		augmentation	Légère diminution 742 ha en 2015	Augmentation – accueil de nouveaux adhérents	Augmentation	Nouvelle structure issue de la fusion de trois caves	diminution
Production (Hl)		66 461	65 528	179 334	52 650		28 675
Rendement moyen (Hl/ha)		52	94	70	43		70
Principaux produits		30 % en AOP, 60 % IGP, 10 % VSIG	70% IGP, 25% VSIG, 5% AOP	82 % IGP	74 % AOP (Fitou principalement)	IGP / AOP	25% AOP et 75% IGP
Commercialisation		28% en vente directe (2 caveaux, CHR et GMS), 58 % négoce France et 14 % négoce internationale	99% en apport au Val d'Orbieu 1% caveau de vente	90 % vrac à des négoce nationaux et internationaux	80 % Val d'Orbieu 20% vente directe	Principalement en vrac sur les marchés nationaux et une petite proportion en vente direct	99 % apport au Val d'Orbieu (70% nationaux 30% internationaux) 1% en bibes et bouteilles au caveau
Agri tourisme	Non	Oui	Non	Non	Oui	Oui	Non
Caveaux de vente directe		2	1	2	7	6	1

Tableau 22 : Liste des caves coopératives de la Plaine du Roussillon

	SCAV Les Vignobles du Rivesaltais	SCAV Vignoble Dom Brial	SCAV Cases de Pène	SCAV Les vignerons des Côtes de l'Agly*	SCAV Les vignerons du Château de Calce	Terané	La Melba
Nombre d'adhérents	211	212	34	150	36	250	123
Périmètre d'apport (ha)	1524	1700	330	850	200		694
Principales communes	Rivesaltes, Salses le Château, Saint Hippolyte, Espira de l'Agly, Peyrestortes	Baixas, Peyrestortes, Calce, Espira de l'Agly, Baho	Cases de Pène, Espira de l'Agly	Estagel, Montner, Saint Paul de Fenouillèdes, Lesquerde	Calce	Prades, Ille sur Têt, Elne, Saint Hippolyte	Vallée de la Têt
Evolution des surfaces	Diminution	Diminution	Diminution	Stable	Stable		diminution
Production	41 508 hl	57 000 hl	10 500 hl	27 500 hl	6 000 hl	35 000 t	
Rendement moyen	27,24 hl/ha	5 200 kg/ha	35 hl/ha	32 hl/ha	28 hl/ha	x	
Principaux produits	44% IGP, 36% AOP Côtes du Roussillon Villages	AOP Côtes du Roussillon, AOP Muscat de Rivesaltes	AOP Côtes du Roussillon, AOP Muscat de Rivesaltes, Vin de Pays Côtes Catalanes, IGP Pays d'Oc	AOP Côtes du Roussillon, AOP Muscat de Rivesaltes	AOP Côtes du Roussillon, AOP Muscat de Rivesaltes	Pêches, pommes, abricots, salades, artichauts	Fruits (abricots, pêches, amandes...)
Commercialisation	4% export, 96% France (dont 52% local, 48% reste de la France)	19% Vente Directe, 26% national, 41% local, 13% export	Vente directe (22%), négoce (52%), distribution locale (11%), export (15%)	60% de Vente directe dont export / 40% de Négoce	20.5 % Vente directe / 75% Négoce / 4.5% Export	Vente directe ou export	5% local, 85% national, 10% export
	49% vrac, 51% bouteilles						
Agri tourisme	Visite et dégustation	Visite et dégustation	x	x	Visite et dégustation	x	x
Caveaux de vente directe ou boutique	4	2	1	3	1	1	2



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

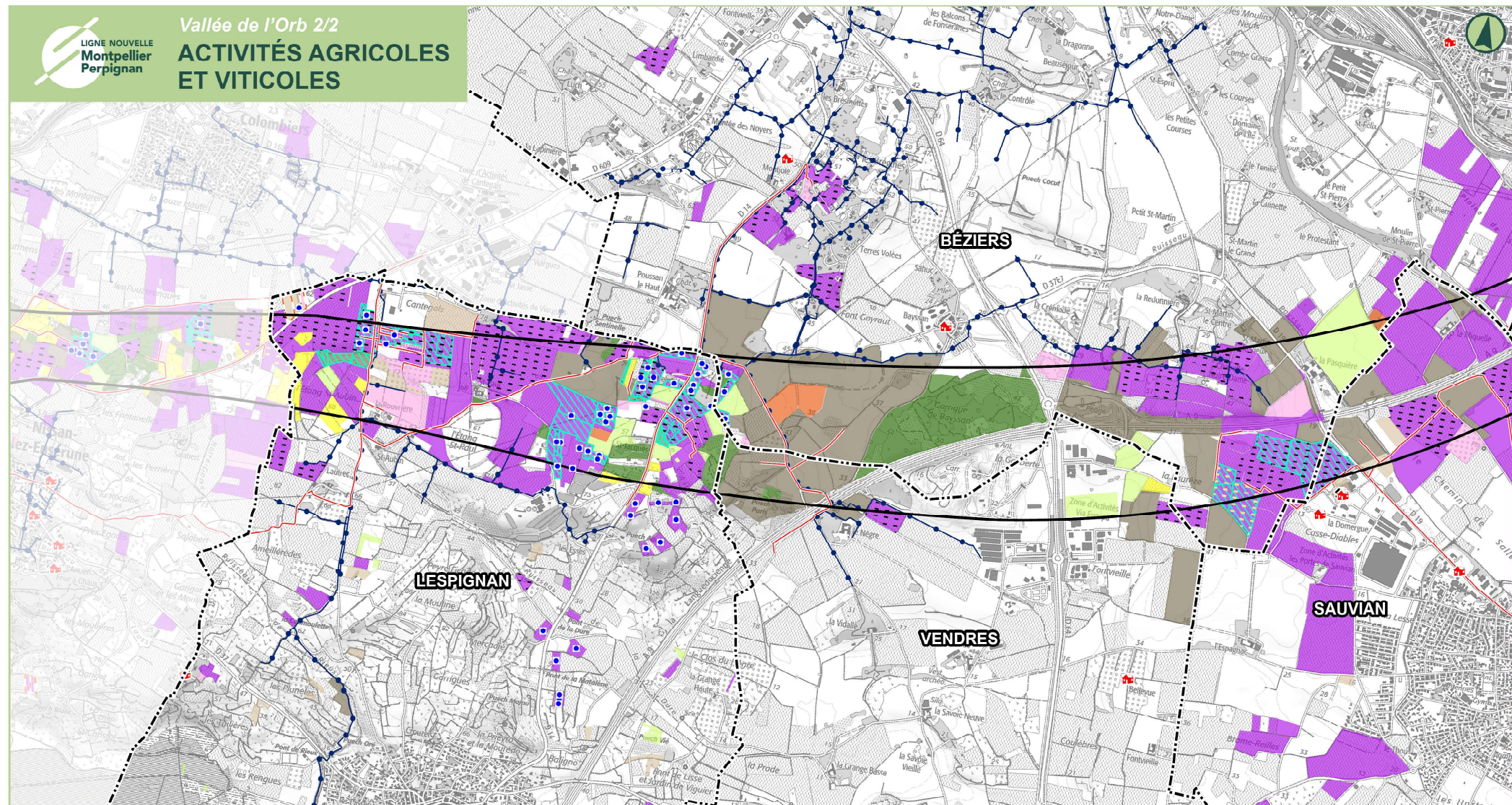
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 02/08/2024



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

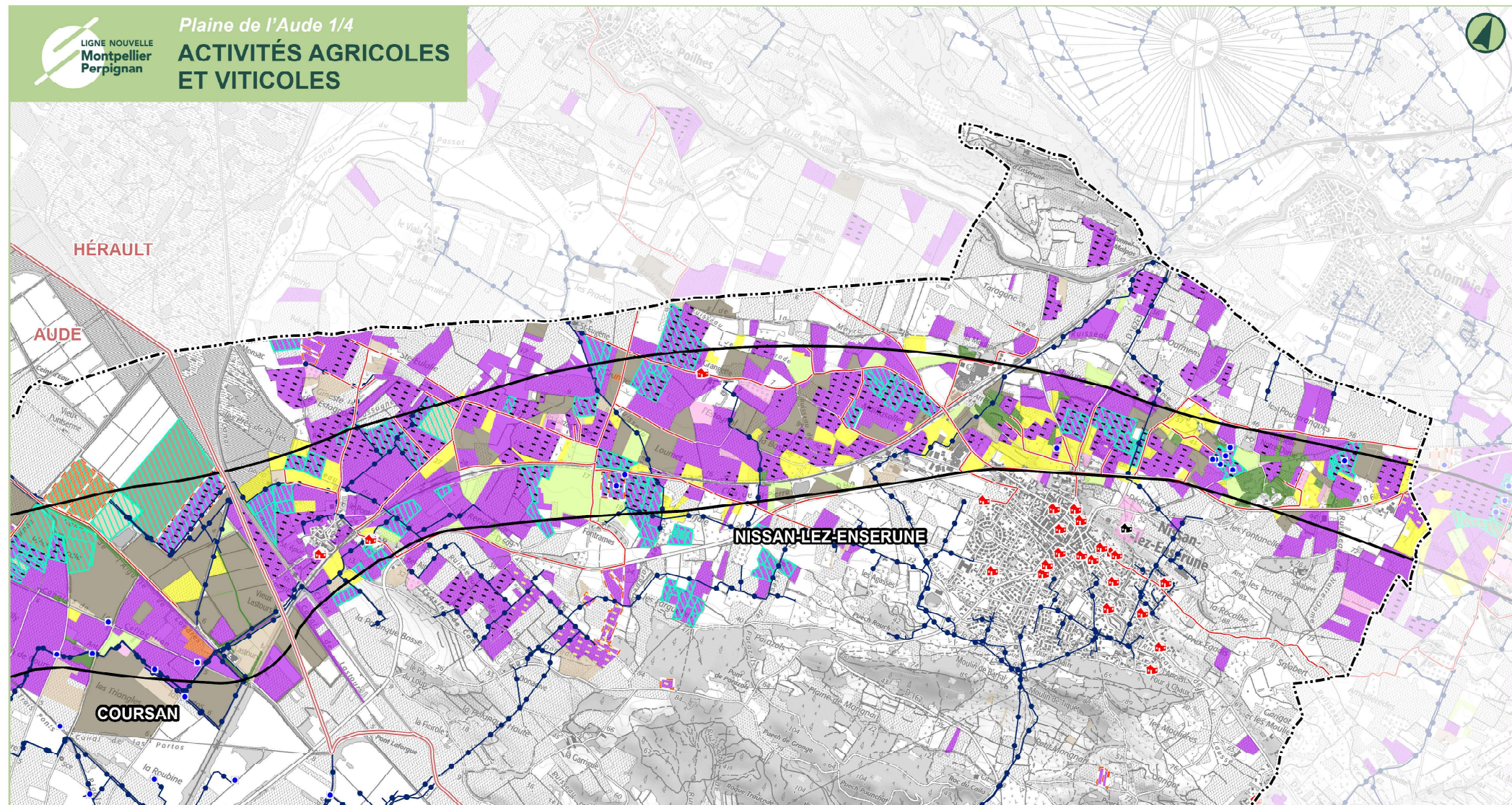
- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 01/08/2024



LÉGENDE

- Zone de Passage Préférentiel
- Limite départementale
- Limite communale

- Siège d'exploitation
- Bâtiment agricole
- Siège des coopératives
- Chemin d'exploitation

Label

- Parcelle agricole en culture biologique

Viticulture en Appellation d'Origine :

- Non plantée
- Plantée

Occupation du sol

- Vigne
- Verger
- Maraîchage
- Serre et tunnel
- Grande culture
- Semence
- Prairie et fourrage
- Surface pastorale
- Friche
- Terre nue et jachère
- Bois, Lande, Garrigue

Irrigation

- Équipement d'irrigation
- Réseau d'irrigation
- Parcelle drainée
- Parcelle irriguée



0 250 500 Mètres
Sources : CA, SNCF Réseau
Fond de plan : Scan 25 © IGN
Date : 01/08/2024